



Conseil Municipal du 8 décembre 2022 – 19h00 –
Salle du Conseil.

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2022, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire de Marolles-en-Brie, le 8 décembre 2022,

La séance est ouverte à 19h02.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, Caroline DELISSE, Bernard KAMMERER, Carine CHARLES, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, Claude DUROUX, Laura DELBOSC, Thierry EVAÏN, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Pauline BISQUERT représentée par Roland TIBI, François ELIE représenté par Jean-Luc DESPREZ, Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Vanessa HANNI, Noémie ARNOFFI représentée par Anne FERREIRA, Grégory NGUYEN représenté par Alphonse BOYE, Stéphanie COUCHOUX représentée par Dominique HUMEZ.

Etaient absents : Jean-Charles JOULAIN

Secrétaire de séance : Mathias ALONSO

ORDRE DU JOUR

Affaires Générales

- Installation d'un conseiller municipal,
- Modification de la délibération n° 0047/2022 portant désignation de membres des commissions et sous-commission municipales facultatives permanentes,
- Dénonciation des diverses conventions de la Police Pluri communale au 31 décembre 2022,

- Création d'un Syndicat Intercommunal de Police à vocation unique entre les communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres et Santeny à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Désignation de membres du Syndicat Intercommunal de Police Municipale,
- Convention entre la commune de Santeny et les communes de Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres et Marolles-en-Brie portant sur le remboursement des charges de personnel dans l'attente des immatriculations définitives du Syndicat Intercommunal de Police à tous les organismes,
- Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion d'une chaufferie communale,
- Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux études et aux travaux de requalification de la voirie située avenue Bruyères,
- Avis sur l'adhésion en propre à la section propreté urbaine du SIVOM des communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart,
- Avis sur la mise en conformité des statuts du SIVOM,

Finances et Marchés Publics

- Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant approbation du budget 2023,
- Autorisation de dépôt de dossiers de demande de subvention,
- Signature du marché public de prestations de service relatif à la location d'autocars avec conducteurs pour le transport en commun de personnes,
- Signature du marché public de prestations régulières et prestations ponctuelles de nettoyage des locaux de bâtiments communaux de Marolles-en-Brie,

Ressources Humaines

- Modification du tableau des effectifs,

Affaires scolaires – Enfance et Jeunesse

- Approbation de la convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;
- Approbation de l'avenant n°2022-1 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 133507 - avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergements (Alsh) « Accueil Adolescents » Bonus « territoire Ctg » - Ville de Marolles-en-Brie,
- Approbation de l'avenant n°2022-1 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 128991 - avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergements (Alsh) « Accueil Extrascolaire » Bonus « territoire Ctg » - Ville de Marolles-en-Brie,
- Approbation de l'avenant n°2022-1 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 128992 - avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergements (Alsh) « Accueil Périscolaire » Bonus « territoire Ctg » - Ville de Marolles-en-Brie,
- Approbation de la Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne n°12560-62964-1 – « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » Bonus associés,

Présentations

- Rapport d'activité 2021 – SyAGE → reporté au prochain conseil
- Rapport d'activité 2021 – SIVOM,
- Rapport d'activité 2021 – SIGEIF.

Informations diverses.

Mathias ALONSO est désigné secrétaire de séance. Myriam LAGUIONIE, Secrétaire Générale des Services, lui est adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoption de l'ordre du jour

VOTE : A L'UNANIMITE.

Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022

VOTE : A L'UNANIMITE.

Joël VILLAÇA : dit que lorsqu'il est écrit unanimité ce n'est pas forcément le cas quand il y a X voix pour et X abstentions c'est plus la majorité.

Monsieur le Maire : explique que c'est bien à l'unanimité des votants quand il y a des abstentions et que c'est à la majorité quand il y a des voix contre.

INFORMATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

1- **Tableau de suivi des subventions** (en annexe).

ANNEE 2020 :

Dossier n° 14 : Travaux d'investissement ALSH (11 127.00 €)

Demande de solde d'une subvention pour le dossier n°14, par la CAF « Travaux d'investissement au centre de loisirs » pour un montant de **11 127.00€**

ANNEE 2022 :

Dossier n° 55 : Plantation d'arbres (23 440.00€)

Dépôt d'un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du « Plan 50 000 Arbres » pour un montant de **23 440.00€**

Dossier n°54 : Sécurisation Avenue des Bruyères (9 773.45€)

Dépôt d'un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du produit des amendes de police pour un montant de **9 773.45€**

Dossier n° 12 : Extension de la vidéo-protection (Non retenu)

Dossier non retenu dans le cadre du FIPD 2022.

Carine CHARLES : souhaite revenir sur deux points. Le premier sur l'extension de la vidéoprotection, où une subvention n'a pas été retenue par le FIPD. Elle demande si un motif a été évoqué.

Monsieur le Maire : précise que c'est le FIM.

Carine CHARLES : répète que c'est le FIPD.

Monsieur le Maire : répond qu'effectivement c'est bien la Métropole qui n'a pas retenue ce projet car ils sont axés avant tout sur tout ce qui est écologique. Nous avons déposé ce dossier parce qu'il y avait le changement des lumières et le passage en leds en pensant que cela pourrait peut-être passer, c'est à dire entrer dans les lignes développement durable mais cela n'a pas été retenu.

Carine CHARLES : avait vu que c'était plutôt pour la prévention de la délinquance et comme c'est de l'extension de vidéoprotection, ça s'inscrit pleinement dedans.

Monsieur le Maire : répond que la Métropole ne l'a pas retenu comme ça.

Carine CHARLES : dit que le second dossier concerne la plantation d'arbres. Elle suppose qu'un dossier a été déposé auprès du Conseil Départemental dans le cadre de 50 000 arbres. Elle demande s'ils peuvent le consulter car elle suppose qu'il y a un certain nombre de points dans ce dossier.

Monsieur le Maire : répond par la positive et dit qu'il peut aussi lui dire qu'au moment où ils ont préparé les dossiers ils avaient une validation pour 9 773 € et que finalement ils ont eu une validation totale sur l'ensemble du dossier qui a été déposé.

Joël VILLAÇA : demande combien d'arbres finalement ?

Monsieur le Maire : répond qu'une soixantaine d'arbres d'essences différentes et il y a un endroit de la ville qui va être végétalisé autant que possible. Il précise attendre leur validation pour pouvoir les acheter.

Vanessa HANNI : ajoute que c'est exactement 56 arbres

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE POUR LA PERIODE DU 27 SEPTEMBRE AU 8 DECEMBRE 2022

Décision du Maire n°	Date de la décision	Titre/Objet
011/2022	26/09/2022	Cession à titre gratuit de matériel informatique communal au profit de l'association Ateliers Sans Frontières.
012/2022	10/10/2022	Adoption de la convention d'utilisation de la piscine des Dauphins du Syndicat Intercommunal du Lycée de Limeil-Brévannes par la ville de Marolles-en-Brie pour l'année scolaire 2022/2023
013/2022	15/11/2022	Adoption de la convention pour la mise à disposition temporaire de local communal (DOJO) du 6 novembre 2022 au 22 janvier 2023
014/2022	15/11/2022	Convention pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels pour l'activité cycliste, dans le cadre du plan gouvernemental « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV)

Carine CHARLES : revient sur la décision 013/2022 et demande pour quel usage est prévu cette mise à disposition temporaire de local communal (DOJO).

Monsieur le Maire : explique que deux parents ont demandé ce local pour leurs filles. Elles ont préparé les championnats régionaux de GRS et voulaient utiliser le DOJO pour s'entraîner. Cette demande leur a été accordée et les parents nous ont communiqué les résultats, l'une est arrivée première et l'autre troisième de sa catégorie.

Joël VILLAÇA : dit qu'ils n'ont rien contre mais qu'ils souhaiteraient que cela soit détaillé dans l'objet.

AFFAIRES GENERALES

POINT 01 – INSTALLATION D’UN CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Au titre de l’article L.270 du code électoral, le remplacement d’un conseiller démissionnaire est garanti par le suivant sur la liste, sans que les électeurs ne soient de nouveau invités à voter.

Le suivant de la liste s’entend comme celui venant immédiatement après le dernier élu sur la liste déposée à la préfecture. Si l’intéressé ne renonce pas expressément à son mandat (article L.2121-4 du CGCT), son élection est proclamée dès lors que le Maire procède à son installation et l’inscrit au tableau municipal. Lorsqu’il n’est plus possible de faire appel au suivant de liste, le siège reste vacant.

Agnès QUATTRUCCI, Frédéric NGO et Cathy CABAM ont refusé de prendre leurs fonctions de conseillers municipaux pour remplacer Nicole DELBOSC.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : PRENDRE ACTE

- des refus d’ **Agnès QUATTRUCCI** le 13 septembre, de **Frédéric NGO** le 18 septembre et de **Cathy CABAM** le 26 septembre 2022.

- de l’installation de **Thierry EVAIN** dans ses fonctions de conseiller municipal.

ARTICLE 2 : PRENDRE ACTE du tableau municipal joint à la présente délibération.

VOTE : PRENDRE ACTE A L’UNANIMITÉ

Monsieur le Maire : souhaite la bienvenue à Monsieur EVAIN et l’invite à ne pas hésiter à les contacter pour l’ensemble du groupe ou à titre individuel

POINT 02 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 0047/2022 PORTANT DESIGNATION DE MEMBRES DES COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSION MUNICIPALES FACULTATIVES PERMANENTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à l’installation de Thierry EVAIN, il convient d’actualiser les commissions /sous-commission suivantes :

Commissions :

- Dynamique de la ville – Remplaçant proposé Titulaire : Jean-Charles JOULAIN ; Remplaçant proposé suppléant : Claude DUROUX ;
- Urbanisme – Travaux et Logements - – Remplaçant proposé Titulaire : Thierry EVAIN ;
- Ecologie : Remplaçant proposé suppléant : Thierry EVAIN ;
- Finances et Marchés Publics - Remplaçant proposé Titulaire : Thierry EVAIN ; Remplaçant proposé suppléant : Laura Delbosc ;
- Culture - Fêtes et Cérémonies - Remplaçant proposé Titulaire : Claude DUROUX ; Remplaçant proposé suppléant : Jean-Charles JOULAIN ;
- Intercommunalité et Promotion de la ville - Remplaçant proposé suppléant : Thierry EVAIN .

Sous-commission :

- Urbanisme– Remplaçant proposé Titulaire : Thierry EVAIN ; Remplaçant proposé suppléant : Laura Delbosc

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : ENTERINER la modification de la délibération n° 0047/ 2022.

ARTICLE 2 : ADOPTER la composition des commissions et sous-commission municipales facultatives permanentes, telle que présentée ci-dessous, issue du vote à main levée par unanimité du conseil constatée pour renoncer au vote à bulletins secrets et pour voter en globalité l'ensemble des commissions.

COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES	COMPOSITION
Dynamique de la Ville	Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux Liste J'Aime Marolles : 4 Titulaires : Alain BOUKRIS ; Pauline BOHNERT - BISQUERT ; Mathias ALONSO ; Arnaud DESSAINT. 2 Suppléants : Jean-Pierre VANHAVERE ; Mehdi BELLOUTH. Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Jean-Charles JOULAIN 1 Suppléant : Claude DUROUX Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Bernard KAMMERER 1 Suppléant : Carine CHARLES
Urbanisme - Travaux et Logements	Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux Liste J'Aime Marolles : 4 Titulaires : Vanessa HANNI ; Samantha CRISIAS ; Jean-Luc DESPREZ ; Alain BOUKRIS. 2 Suppléants : Noémie ARNOFFI ; Jean-Pierre VANHAVERE. Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Thierry EVAIN 1 Suppléant : Laura DELBOSC Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Joël VILLAÇA 1 Suppléant : Bernard KAMMERER
Ecologie	Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux Liste J'Aime Marolles : 4 Titulaires : François ELIE ; Caroline DELISSE ; Mehdi BELLOUTH ; Noémie ARNOFFI. 2 Suppléants : Vanessa HANNI ; Gregory NGUYEN. Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Laura DELBOSC 1 Suppléant : Thierry EVAIN Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Carine CHARLES 1 Suppléant Bernard KAMMERER

<p>Affaires scolaires – Enfance et Jeunesse</p>	<p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux Liste J'Aime Marolles : 4 Titulaires : Anne FERREIRA ; Gregory NGUYEN ; Noémie ARNOFFI ; Caroline DELISSE. 2 suppléants ; Mathias ALONSO ; François ELIE. Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Laura DELBOSC 1 Suppléant : Claude DUROUX Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Carine CHARLES 1 Suppléant : Joël VILLAÇA</p>
<p>Finances et Marchés Publics</p>	<p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux Liste J'Aime Marolles : 4 Titulaires : Jean-Luc DESPREZ ; Samantha CRISIAS ; François ELIE ; Jean-Pierre VANHAVERE. 2 suppléants ; Alain BOUKRIS ; Céline MONASSA. Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Thierry EVAIN 1 Suppléant : Laura DELBOSC Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Joël VILLAÇA 1 Suppléant : Carine CHARLES</p>
<p>Vie Associative - Sports et JO 2024</p>	<p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux Liste J'Aime Marolles : 4 Titulaires : Arnaud DESSAINT ; Mehdi BELLOUTH ; Pauline BOHNERT – BISQUERT ; Roland TIBI. 2 suppléants ; François ELIE ; Samantha CRISIAS. Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Claude DUROUX 1 Suppléant : Jean-Charles JOULAIN Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Bernard KAMMERER 1 Suppléant : Carine CHARLES</p>
<p>Culture - Fêtes et Cérémonies</p>	<p>Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux Liste J'Aime Marolles : 4 Titulaires : Céline MONASSA ; Dominique HUMEZ ; Anne FERREIRA ; Alain BOUKRIS. 2 suppléants : Caroline DELISSE ; Stéphanie COUCHOUX Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Claude DUROUX 1 Suppléant : Jean-Charles JOULAIN Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Bernard KAMMERER 1 Suppléant : Carine CHARLES</p>

Intercommunalité et Promotion de la ville	Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux Liste J'Aime Marolles : 4 Titulaires : Pauline BOHNERT – BISQUERT ; Mathias ALONSO ; Jean-Pierre VANHAVERE ; Stéphanie COUCHOUX. 2 suppléants : Vanessa HANNI ; Anne FERREIRA. Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Jean-Charles JOULAIN 1 Suppléant : Thierry EVAIN Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Bernard KAMMERER 1 Suppléant Joël VILLAÇA
SOUS-COMMISSION MUNICIPALE	COMPOSITION
Urbanisme	Le maire, président de droit 10 membres conseillers municipaux Liste J'Aime Marolles : 4 Titulaires : Samantha CRISIAS ; Jean- Pierre VANHAVERE ; Jean Luc DESPREZ ; François ELIE 2 suppléants : Caroline DELISSE ; Grégory NGUYEN Liste Marolles Mon Village : 1 Titulaire : Thierry EVAIN 1 Suppléant : Laura DELBOSC Liste Vivre Marolles : 1 Titulaire : Bernard KAMMERER 1 Suppléant : Joël VILLAÇA

VOTE : A L'UNANIMITE

POINT 03 : DENONCIATION DES DIVERSES CONVENTIONS DE LA POLICE PLURI COMMUNALE AU 31 DECEMBRE 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est envisagé de créer un syndicat Intercommunal de police à vocation unique entre les communes de Mandres-les-Roses, Santeny, Périgny-sur-Yerres et Marolles-en-Brie au 1^{er} Janvier 2023. Nous devons donc au préalable dénoncer les conventions qui nous lient au titre de la police pluri communale.

Monsieur le Maire : il explique que lorsque la police municipale pluri communale a été créée, il était prévu de créer un syndicat mais qu'à l'époque la préfecture ne l'autorisait pas. Il croit même que c'était le projet d'origine. Aujourd'hui la préfecture est favorable à cette création et la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, la CDCl, s'est réuni il y a trois semaines, un mois pour valider cette création du premier syndicat de police intercommunale du Val-de-Marne. Il ajoute qu'ils ont reçu des félicitations de tous leurs collègues comme modèle de coopération.

C'est un rapport parlementaire qui a permis cette coopération pour permettre aux polices municipales qui se multiplient de se mettre ensemble. Il souhaite apporter des informations supplémentaires à la création d'un syndicat. Tout d'abord la police municipale pluri communale est portée par la commune de Santeny. C'est-à-dire que les membres de cette police sont inscrits dans les effectifs de Santeny. Santeny a donc un budget annexe et pour donner un exemple ses pénalités SRU sont calculées en incluant ce budget annexe. L'autre avantage en créant ce syndicat est que nous avons une clarté de gestion plus nette c'est-à-dire que l'on peut isoler les coûts, mieux les connaître, plutôt que de rembourser par-ci, par-là à Santeny, comme prévu dans la convention. Le point le plus important c'est qu'étant un syndicat, donc une personnalité juridique, nous pouvons désormais prétendre à des subventions. Aujourd'hui ce n'est pas le cas puisque la police est regroupée avec Santeny. Et le dernier point c'est qu'il y a une autonomie totale de gestion ce qui n'était pas si simple auparavant.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : DENONCER les conventions suivantes :

- Convention portant approbation de la création d'un service de police pluri communale, mutualisé avec Mandres les Roses, en date du 28 juin 2019,
- Convention portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise en commun du service de police pluri communale, avec la commune de Mandres les Roses, en date du 5 décembre 2019,
- Convention portant approbation de l'avenant n° 2 à la convention avec l'élargissement du service de police pluri communale à la commune de Périgny-sur-Yerres, en date du 1^{er} avril 2021,
- Convention portant approbation de la mise à disposition de la police pluri communale et de la police de Marolles-en-Brie en date du 2 juin 2021,
- Convention portant approbation de l'avenant n°3 sur l'intégration de la commune de Marolles-en-Brie à la police pluri communale en date du 31 décembre 2021,
- Convention de coordination entre la Police Pluri Communale et les forces de sécurité de l'Etat en date du 14 mars 2022.

ARTICLE 2 : DIRE que la dénonciation des conventions prendra effet le 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 3 : DIRE qu'après la création du Syndicat Intercommunal de Police à vocation unique par la Préfecture et conformément à l'article L 512-5 du Code de la Sécurité Intérieure, une convention intercommunale de coordination pour l'ensemble des communes membres sera conclue entre le Syndicat Intercommunal de Police à vocation unique, le représentant de l'Etat dans le Département et le procureur de la République territorialement compétant.

VOTE : A L'UNANIMITE DES VOTANTS 23 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (Claude DUROUX, Laura DELBOSC, Thierry EVAIN)

POINT 04 : CREATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE POLICE A VOCATION UNIQUE ENTRE LES COMMUNES DE MANDRES-LES-ROSES, MAROLLES-EN-BRIE, PERIGNY-SUR-YERRES ET SANTENY A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est envisagé de créer un syndicat Intercommunal de police à vocation unique entre les communes de Mandres-les-Roses, Santeny, Périgny-sur-Yerres et Marolles-en-Brie au 1^{er} Janvier 2023

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : La commune de Marolles-en-Brie s'associe aux communes de Santeny, Mandres-les-Roses et Périgny-sur-Yerres afin de créer un Syndicat Intercommunal de Police Municipale à vocation unique, à compter du 1^{er} janvier 2023, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le Syndicat Intercommunal de Police Municipale à vocation unique prendra la dénomination de « Syndicat Intercommunal de Police Municipale à vocation unique entre les communes de Mandres-les-Roses, Santeny, Périgny-sur-Yerres et Marolles-en-Brie » et son siège social sera fixé « 1bis, Rue de la Fontaine – 94 440 – SANTENY ».

ARTICLE 3 : En application de l'article L 5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Intercommunal de Police Municipale à vocation unique entre les communes de Mandres-les-Roses, Santeny, Périgny-sur-Yerres et Marolles-en-Brie exercera les missions de prévention, de

surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique sur le territoire des 4 communes. Pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, les policiers seront placés sous l'autorité du Maire dudit territoire.

ARTICLE 4 : Le Conseil Syndical sera composé de 8 délégués titulaires (2 par commune) et de 8 délégués suppléants (2 par commune) et un Président sera élu au sein du Conseil Syndical.

ARTICLE 5 : APPROUVER les statuts du Syndicat Intercommunal de Police Municipale à vocation unique entre les communes de Mandres-les-Roses, Santeny, Périgny-sur-Yerres et Marolles-en-Brie annexés à la présente délibération.

ARTICLE 6 : DEMANDER à Madame le Préfet du Val de Marne de prendre l'arrêté portant création du Syndicat intercommunal de Police Municipale à vocation unique entre les communes de Mandres-les-Roses, Santeny, Périgny-sur-Yerres et Marolles-en-Brie à compter du 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 7: APPROUVER la dissolution du budget annexe « Police Pluri Communale » au 31 décembre 2022.

Carine CHARLES : dit avoir une première question au sujet de la présidence. Dans un premier temps ça va être tenue par le doyen des Maires, responsabilité qu'elle pense revenir à M. THOREAU, en intérim en attendant qu'un président soit élu.

Monsieur le Maire : répond qu'il n'y aura pas d'intérim puisque cette police pluri communale est dénoncée au 31 décembre pour la création du syndicat au 1^{er} janvier 2023.

Carine CHARLES : dit que c'est pourtant noté dans les statuts.

Monsieur le Maire : explique que si à un moment donné ils ne sont pas d'accord sur l'élection du président alors il y aura intérim.

Carine CHARLES : demande qui va être le président.

Monsieur le Maire : répond Vincent BEDU.

Carine CHARLES : voudrait savoir si ce sera une présidence tournante.

Monsieur le Maire : explique que c'est tout à fait possible. Il ajoute que ce sont des points qui seront évoqués dans le règlement intérieur et que cela n'entre pas vraiment dans le cadre de ces statuts-là.

Carine CHARLES : ajoute la durée de mandat de présidence aussi.

Monsieur le Maire : confirme.

Joël VILLAÇA : constate que le coût n'est pas stipulé dans les annexes pour notre commune.

Monsieur le Maire : répond que ça n'est pas un élément des statuts mais du budget. Il ajoute que le coût sera identique, à isopérimètre. Il explique que le coût actuel, voté au budget ne changera pas pour l'instant. L'intérêt à terme, peut-être, sera d'accéder à des subventions, voir s'il est nécessaire pour atteindre un certain niveau de charges de nous faire facturer un loyer par Santeny et recevoir une annulation en recettes. Ce montant sera repris dans le budget avec les projections de recrutements qui seront prévus bien entendu.

Joël VILLAÇA : demande si on est aussi à isopérimètre en termes de personnel.

Monsieur le Maire : indique que le personnel sera repris. Le point le plus important c'est une autonomie, un peu comme le SIPE. Il rappelle qu'il y a deux crèches, un syndicat dont il est le président, cela fonctionne bien, les coûts sont isolés. Nous avons accès à des subventions, c'est cela l'intérêt et ce sera beaucoup plus simple en gestion, avec une comptabilité à part.

Carine CHARLES : dit avoir une dernière question qui est qu'en créant un syndicat les maires on a la possibilité de fiscaliser la dépense, ce qu'on appelle la contribution fiscalisée. Cette contribution est sur la taxe foncière, ce qui veut dire qu'on doit créer un nouvel impôt. Elle demande si cela est envisagé ou pas.

Monsieur le Maire : répond que non. Il explique que les municipalités n'auront plus la main en termes de levée de taxe sauf sur la taxe foncière, donc sur les propriétaires, puisque nous n'avons plus du tout la main sur la taxe d'habitation et que nous ne pouvons plus augmenter les taux. Cela veut dire qu'aujourd'hui si nous décidons d'augmenter les impôts nous toucherons les propriétaires et pas les

locataires. Sachant que la taxe d'habitation est compensée à la valeur de 2017. Il rappelle l'exonération, qui a été votée pour les nouveaux propriétaires des nouvelles constructions, à hauteur de 50 %.

Monsieur le Maire : profite de cet échange pour communiquer une règle qui voulait que la taxe d'aménagement soit perçue désormais par le Territoire. Il devait voter avant le 31 décembre pour décider qui allait percevoir cette taxe. Le GPSEA a décidé de laisser cette taxe aux communes. Il ajoute que les communes sont déjà « déshabillées », c'est tout le mouvement de mécontentement qui touche les communes, parce qu'elles ont toutes les responsabilités mais de moins en moins de ressources.

VOTE : A L'UNANIMITE

POINT 05 : DESIGNATION DE MEMBRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

La création d'un syndicat intercommunal de police municipale nécessite de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune comme stipulé dans les statuts.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : PROCEDER à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants du Syndicat Intercommunal de Police Municipale par vote à main levée et constate les résultats suivants :

2 Délégués titulaires	2 délégués suppléants	Pour	Blanc	Nul	Abstention
Alphonse BOYE Alain BOUKRIS	Samantha CRISIAS Mathias ALONSO				

ARTICLE 2 : DECLARER élus au scrutin secret les deux délégués titulaires et les deux délégués suppléants du Syndicat Intercommunal de Police Municipale et constate les résultats suivants :

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Alphonse BOYE	Samantha CRISIAS
Alain BOUKRIS	Mathias ALONSO

VOTE : A L'UNANIMITE DES VOTANTS 20 VOIX POUR, 6 ABSTENTIONS (Bernard KAMMERER, Carine CHARLES, Joël VILLAÇA, Claude DUROUX, Laura DELBOSC, Thierry EVAIN)

POINT 06 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SANTENY ET LES COMMUNES DE MANDRES-LES-ROSES, PERIGNY-SUR-YERRES ET MAROLLES-EN-BRIE PORTANT SUR LE REMBOURSEMENT DES CHARGES DE PERSONNEL DANS L'ATTENTE DES IMMATRICULATIONS DEFINITIVES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE POLICE A TOUS LES ORGANISMES

Rapporteur : Monsieur le Maire

La présente convention a pour objet de permettre à la commune de Santeny de pouvoir réaliser les payes des futurs agents du Syndicat Intercommunal de Police dans le cas où toutes les immatriculations aux divers organismes tels que la CNRACL, la RAFP, l'IRCANTEC, le FNC, l'URSSAF, la mutuelle, la prévoyance, le CIG Petite Couronne et le CNFPT ne soient réalisées et que les salaires ne puissent se faire sur le Syndicat Intercommunal de Police dès sa création soit le 1er janvier 2023.

Le remboursement des charges de personnel se fera selon les critères suivants, par commune : 75 % par rapport au nombre d'habitants et 25 % par rapport aux mètres linéaires.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER la convention entre la commune de Santeny et les communes de Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres et Marolles-en-Brie portant sur le remboursement des charges de personnel dans l'attente des immatriculations définitives du Syndicat Intercommunal de Police à tous les divers organismes , ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

VOTE : A L'UNANIMITE

POINT 07 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GESTION D'UNE CHAUFFERIE COMMUNALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

La chaufferie située 5 rue Pierre Bezaçon à Marolles-en-Brie alimente en chauffage les 5 logements de Valophis Habitat ainsi que l'Hôtel de Ville et l'église.

Cette dernière a été remplacée en octobre pour une mise en service au 14 novembre 2022.

Il convient ici, de réaliser un avenant à la convention initiale de gestion de la chaufferie communale initiale N° 2143/2013 afin d'intégrer les nouvelles modalités de gestion de cette chaudière et d'en définir les règles de facturation de l'ensemble des dépenses communes, entre Valophis Habitat et la ville de Marolles-en-Brie.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de gestion d'une chaufferie communale avec Valophis-Habitat, ci-annexé.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes afférents.

VOTE : A L'UNANIMITE

POINT 08 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX ETUDES ET AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA VOIRIE SITUÉE AVENUE DES BRUYERES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 30 mars 2022, GPSEA a reconnu d'intérêt territorial une partie de l'avenue des Bruyères située entre l'avenue des Uzelles et la rue des Bouviers, représentant une longueur de 247 mètres linéaires et une superficie de 2 800 m².

Dans ces conditions , les parties ont décidé de soumettre la réalisation de ces travaux aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

GPSEA accepte de confier la maitrise d'ouvrage de ces études et travaux à la Commune de Marolles-en-Brie.

Afin de définir le cadre juridique et financier de la maîtrise d'ouvrage unique confiée à la Commune, il convient d'adopter une convention, ci-jointe.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : ADOPTER la convention de maîtrise d'ouvrage unique, ci-annexée, relative aux études et travaux de requalification de la voirie située avenue des Bruyères à Marolles-en-Brie.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents.

VOTE : A L'UNANIMITE

POINT 09 – AVIS SUR L'ADHESION EN PROPRE A LA SECTION PROPRETE URBAINE DU SIVOM DES COMMUNES DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE, BRUNOY, CROSNE, EPINAY-SOUS-SENART ET QUINCY-SOUS-SENART

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 15 septembre 2022, le Comité Syndical du SIVOM a approuvé l'adhésion en propre à la section propreté urbaine des communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart.

Conformément aux articles L5211-18 et L5711-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du SIVOM, les communes doivent maintenant délibérer à leur tour pour acter cette décision.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE UNIQUE : DONNER un avis favorable à l'adhésion des communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart à la section propreté urbaine du SIVOM à compter du 1^{er} janvier 2023.

VOTE : A L'UNANIMITE

POINT 10 : MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DU SIVOM

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à l'adhésion en propre à la section propreté urbaine des communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart.

Par délibération du 15 septembre 2022, le Comité Syndical du SIVOM a adopté à l'unanimité les statuts pour y intégrer ces modifications.

Conformément aux articles L5211-18 et L5711-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du SIVOM, les communes doivent maintenant délibérer à leur tour pour acter cette décision.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : ADOPTER les statuts du SIVOM, tels que modifiés dans le document ci-annexé.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

VOTE : A L'UNANIMITE

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

POINT 11 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT APPROBATION DU BUDGET 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public ainsi que les engagements pris par la collectivité, l'ordonnateur de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget primitif, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il dispose par ailleurs de la même latitude pour mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Dans le même ordre d'idées, il est souhaitable d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget.

Pour ce faire, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette et restes à réaliser

Cette autorisation permettra les acquisitions de matériels et la réalisation de travaux sur des marchés qui seront notifiés en début d'année 2023 et qui n'ont pas été engagés sur l'exercice 2022.

Les dépenses d'investissements inscrites au budget primitif 2022 aux comptes d'immobilisations, hors restes à réaliser, s'élèvent à **2 395 780,00 €** ;

De ce fait, l'ouverture à hauteur du quart des crédits d'investissement autorisés est de **598 945,00 €** ventilés par chapitre de la manière suivante :

- Chapitre 20 : 29 250,00 €
- Chapitre 21 : 369 695,00 €
- Chapitre 23 : 200 000,00 €

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 30 novembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des votants (1 abstention Joël VILLAÇA).

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE UNIQUE : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 à hauteur du quart des crédits des comptes d'immobilisations du budget 2022, hors restes à réaliser, soit **598 945,00 €** maximum, réparti comme suit :

- Chapitre 20 : 29 250,00 €
- Chapitre 21 : 369 695,00 €
- Chapitre 23 : 200 000,00 €

VOTE : A LA MAJORITE DES VOTANTS 23 VOIX POUR, 3 CONTRE (Claude DUROUX, Laura DELBOSC, Thierry EVAIN)

POINT 12 : AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION .

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : a souhaité présenter un exemple type parce qu'il se souvient des remarques qui avaient été faites l'an dernier. Il va essayer d'être un peu plus factuel en montrant un exemple type. Suite aux remarques, l'idée, c'était de dire « *peut-être que vous vous y prenez un peu tard pour présenter les dossiers, etc...* ». Il explique que c'est tout à fait autre chose en présentant sur le Big Pad un courrier de la Préfecture du 23 février nous proposant de déposer des dossiers DETR et de les rendre avant le 7 mars, sachant que le conseil municipal avait lieu le 17 mars. Il explique que le DOB a été présenté l'année dernière et qu'il savait qu'ils allaient faire des investissements sur les caméras, les routes, etc... mais il ne savait pas qu'il y aurait cet appel à subvention auquel il fallait répondre sous 15 jours. Deux possibilités : la première si ce texte n'est pas voté nous ne pourrions pas y souscrire, dans ce cas il n'a pas le droit de signer ce document ou deuxièmement il aurait fallu convoquer un conseil municipal entre le 23 février et le 7 mars avec des délais non respectés, pour pouvoir présenter ce dossier. Sur ce courrier il est précisé que nous pouvons présenter des dossiers pour la rénovation thermique pour des opérations intégrant l'amélioration de la qualité de l'air en parallèle nous avons prévu de changer la chaudière, on peut déposer un dossier. Ce n'est donc pas notre organisation qui est défectueuse ou tardive mais nous nous adaptons à un rythme de l'Etat qui nous impose de réagir rapidement. Voilà le sens de cette délibération. Il présente un autre courrier pour appel à projet reçu le 9 février à renvoyer avant le 28 février.

Carine CHARLES : dit que ce n'était pas dans ce sens qu'ils s'étaient abstenus l'an dernier mais notamment par rapport aux projets eux-mêmes. Les subventions oui mais il y a des projets qu'ils découvrent sans savoir qu'ils ont été lancés.

Joël VILLAÇA : ajoute que c'est un point qu'il a soulevé en commission. Sur le fonds, oui, ils sont prêts à accepter les demandes de subventions, qu'il y a une personne qui a des missions dédiées à ça et que c'est tout à fait louable depuis plusieurs années déjà mais par contre ils veulent savoir de quoi il s'agit. Monsieur le Maire : rappelle que la liste des subventions est présentée à chaque conseil, accompagnée d'une note explicative. Il fait remarquer que Madame HARBULOT avait trouvé que ce document était très bien fait. Voilà le sens de cette délibération.

Joël VILLAÇA : relève qu'en terme d'anticipation, il est important de le faire au maximum sachant que l'on a de plus en plus besoin de chercher des subventions d'autant qu'aujourd'hui on a une personne dédiée à ça, c'est aussi son « job » d'aller chercher en amont tout ce qu'il est possible de pouvoir demander en termes de subventions dans le cadre de notre fonctionnement.

Monsieur le Maire : répond que cela est fait. Mais le problème est que l'Etat décide au dernier moment de libérer des fonds, faire un appel à des DETR ou FIPD... Nous nous devons et sommes toujours en réaction. La personne qui s'occupe de cela fait régulièrement une veille, elle regarde et est abonnée à certains sites mais parfois on a même eu des demandes à la semaine. Il raconte qu'une personne du Département l'avait contacté ayant une « queue de budget » pour lui proposer des aides.

La municipalité souhaite inscrire au budget des travaux d'investissement.

Considérant la politique très active de recherche de subventions, afin de garantir la réalisation de travaux et optimiser l'investissement en général.

Considérant que le dépôt de dossiers de demande de subvention requiert parfois des délais très courts, qui ne permettent pas toujours d'attendre le conseil municipal suivant pour autoriser Monsieur le Maire auxdits dépôts.

Il est proposé de déléguer à Monsieur le Maire ou son représentant les demandes d'attribution de subvention adressées à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou tout autre organisme contributeur, suivant l'éligibilité des opérations portées au budget 2023.

Le conseil municipal sera informé « au fil de l'eau » des dossiers déposés ;

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 30 novembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : DELEGUER à Monsieur le Maire ou son représentant les demandes d'attribution de subvention à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou tout autre organisme contributeur, quel qu'en soit le montant et pour tout type d'opérations éligibles et portées au budget 2023.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents auxdits dossiers.

ARTICLE 3 : DIRE que le conseil municipal sera informé des dossiers déposés.

VOTE : A L'UNANIMITE

POINT 13 : SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICE RELATIF A LA LOCATION D'AUTOCARS AVEC CONDUCTEURS POUR LE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n°2540/2018 du 4 juillet 2018, la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Villecresnes et leurs Centres Communaux d'Action Sociale pour des marchés de prestations de location d'autocars avec conducteurs pour le transport en commun de personnes et de livraison de repas en liaison froide aux restaurants scolaires a été adoptée.

Pour mémoire,

La commune de Marolles-en-Brie est le coordonnateur du groupement de commandes jusqu'à la notification des marchés, chaque collectivité membre du groupement étant ensuite chargée de leur exécution pour ses besoins propres.

Compte tenu de la difficulté de prévoir avec exactitude les besoins, il convient de conclure, pour chaque collectivité, un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum de 216 000 € HT, conformément aux articles R.2162-2 et R.2162-6 ainsi que les articles R.2162-13 et R.2162-14 du décret du 3 décembre 2018 relatif au Code de la Commande Publique, et ce afin d'assurer la plus grande flexibilité dans l'évolution des besoins pour chacune des collectivités membres du groupement de commandes ;

En application des articles R.2161-2 à R.2161-5 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, il a été décidé de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 4 octobre 2022 par le coordonnateur du groupement sur son profil d'acheteur, le 6 octobre 2022 au BOAMP et le 7 octobre 2022 au JOUE.

Dans le cadre de l'analyse des offres, la proposition de la société SOFADOU VOYAGES est apparue comme la mieux disante et la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur du 18 novembre 2022 a attribué ledit marché à la société SOFADOU VOYAGES.

Chaque ville a autorisé Monsieur le Maire de la commune de Marolles-en-Brie, ou son représentant, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer le marché avec la société SOFADOU VOYAGES.

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 30 novembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : DECIDER d'attribuer le marché de LOCATION D'AUTOCARS AVEC CONDUCTEUR POUR LE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES, à la société SOFADOU VOYAGES, adresse 15 Route de Mandres 94440 SANTENY, pour les sommes suivantes :

- Sans montant minimum et avec un montant maximum de 216 000 € HT par an, pour une durée allant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2023 puis tacitement reconductible 3 fois au 1^{er} janvier de chaque année soit une échéance finale au 31 décembre 2026.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire de la commune de Marolles-en-Brie, ou son représentant, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer ledit marché et tous documents afférents à sa notification au nom et pour le compte de chaque membre du groupement.

ARTICLE 3 : DIRE que chaque collectivité membre du groupement de commande assurera l'exécution de son marché en fonction de ses propres besoins après notification par le coordonnateur du groupement de commande.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire : précise qu'avec ce marché le prix du transport augmente de 16 %.

Joël VILLAÇA : dit que c'est important de signaler ce point et de savoir que ça va nous coûter 16 % de plus.

Monsieur le Maire : répond que nous n'aurions pas changé cela aurait coûté au moins autant et que c'est d'autant plus important de le dire car nous sommes en phase de préparation budgétaire. Le nouveau prestataire est certes à côté, a été très enthousiaste à l'annonce de l'obtention du marché et a donné l'impression que nous serons un « grand » client chez un fournisseur de taille moyenne. Les autres prestataires qui ont retirés les dossiers, sont assez débordés, sont de grosses sociétés et nous aurions été de « petits » clients. Il trouve important aussi que la société se rende compte que c'est un marché intéressant pour son développement, c'est une société du Territoire donc c'est un partenariat qui lui semble très intéressant et qui lui semble gagnant-gagnant.

POINT 14 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS REGULIERES ET PRESTATIONS PONCTUELLES DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE BATIMENTS COMMUNAUX DE MAROLLES EN BRIE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le marché relatif au nettoyage des locaux de bâtiments communaux arrive à échéance le 31 décembre 2022. Il convient donc de conclure un nouveau marché au-delà de cette date.

En application du code de la commande publique, il a été décidé de recourir à un appel public à la concurrence publié le 10 octobre 2022 par la commune sur son profil d'acheteur, publié le 12 octobre 2022 au BOAMP et le 14 octobre au JOUE.

15 offres ont été reçues en mairie.

Le rapport d'analyse des offres a fait ressortir que l'offre totale la mieux disante est celle de la Société ZEPHYR, basée à BOISSY-SAINT-LEGER, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le Règlement de Consultation à savoir 48,50 points pour le prix (réparti en 29,20 points pour la DPGF et 19,30 points pour le DQE) et 46,25 points pour la valeur technique de l'offre (comprenant les sous-critères : moyens humains pour 20 points, méthodologie pour 10 points, sécurité pour 7,5 points, moyens matériels et respect de l'environnement pour 8,75 points) ;

DPGF : décomposition du prix global et forfaitaire

DQE : détail quantitatif estimatif

Monsieur le Maire : précise qu'avec ce marché il y a une baisse de 10 %.

La Commission d'Appel d'Offres du 24 novembre 2022 a attribué ledit marché à la société ZEPHYR

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 30 novembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : DIRE qu'il est conclu un marché de prestations régulières et prestations ponctuelles de nettoyage des locaux de bâtiments communaux de Marolles-en-Brie avec la société ZEPHYR, 58 rue de la Procession, 94470 BOISSY-SAINT-LEGER, pour un coût annuel de 185 655,56€ TTC et pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tout document afin de réaliser cette opération, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

ARTICLE 3 : DIRE que les crédits sont prévus au budget 2023 chapitre 011, article 6283 pour la partie fonctionnement de la commune.

Joël VILLAÇA : revient sur la baisse de 10 %. Il suppose que c'est à qualité de services égale mais il demande si on peut le vérifier par rapport à ce que cette société a fait par ailleurs ou pas.

Monsieur le Maire : répond qu'il y a une autre technique mais souhaite lui répondre autre chose. La société qui gère le ménage actuellement nous a donné un dossier et baissé les tarifs de 16 %.

Joël VILLAÇA : dit que c'est pour cela qu'il pose la question parce qu'il le savait.

Monsieur le Maire : répond qu'eux ne le savaient pas et qu'ils l'ont découvert.

Joël VILLAÇA : demande si les prestations seront à la hauteur de ce que nous attendons et le vérifier dans les faits.

Monsieur le Maire : dit qu'en donnant l'exemple de la baisse de 16 % de la société actuelle, cela prouve d'abord que nous n'étions pas au bon prix. Il est étonnant aujourd'hui qu'à l'heure où tout augmente, un fournisseur propose une baisse de 16 % : la note technique garantie le service mais il n'y a pas de relation qui soit pérenne sans contrôle, donc le contrôle se fera bien entendu. En tout cas le contrôle actuel ne nous donne pas satisfaction.

Jean-Luc DESPREZ : ajoute que plusieurs entreprises étaient dans la même gamme de prix. Dans l'analyse il y a une partie prix mais aussi une partie sécurité, méthodologie etc... les moyens dont dispose l'entreprise, qui en plus est basée à Boissy-Saint Léger. Il y a certaines entreprises qui ont répondu et qui sont de l'autre côté de Paris, donc s'il manque un agent c'est plus facile d'en faire venir un de Boissy que de Versailles par exemple.

VOTE : A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

POINT 15 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services afin de suivre et permettre :

- l'évolution des postes et des carrières des agents liée à la réussite aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale ;
- les avancements de grade et les promotions internes ;

- les prévisions de recrutement, de réintégration et les départs ;
- les modifications réglementaires.

La mise à jour du tableau des effectifs proposée est relative à :

- la création d'1 poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) suite au recrutement d'un agent par voie de mutation ;
- la création d'1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (catégorie C) suite à un changement de filière ;
- la création d'1 poste de Rédacteur (catégorie B) suite à promotion interne.

Carine CHARLES : demande qu'on puisse préciser les services.

Monsieur le Maire : répond que c'est marqué dans les tableaux.

Carine CHARLES : dit ne pas avoir trouvé.

Monsieur le Maire : ajoute qu'il y a tous les services, tout est précisé, les postes occupés...

Carine CHARLES : demande dans quelle école se trouve l'ATSEM.

Monsieur le Maire : répond que ce n'est pas précisé. Il ajoute qu'il y a un tableau en date du 1^{er} décembre et un autre au 8 après le vote. En validant ce tableau nous serons 78 agents, 5 postes sont vacants pour lesquels nous avons la possibilité de recruter mais qui ne sont pas occupés. La répartition hommes-femmes est aussi précisée, c'est une obligation.

Il est demandé au conseil municipal de :

ARTICLE 1 : APPROUVER la modification du tableau des effectifs comme suit :

CREATIONS	1 Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (catégorie C) 1 ATSEM principal de 2 ^{ème} classe (catégorie C) 1 Rédacteur (catégorie B)
------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ARTICLE 2 : DIRE que la rémunération et la durée de carrière seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les cadres d'emploi concernés.

ARTICLE 3 : DIRE que les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au budget 2022, chapitre 012.

ARTICLE 4 : AUTORISER Monsieur Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : A L'UNANIMITE

ENFANCE - JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES

POINT 16 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE
Rapporteur : Anne FERREIRA

La ville de Marolles-en-Brie fait depuis toujours de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse une priorité majeure de ses politiques publiques. En intervenant dès la petite enfance, et sur tous les temps de l'enfant, la ville s'engage bien au-delà de ses compétences obligatoires, en étroite collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, la CNAF, les familles et les acteurs associatifs du territoire, afin de porter chaque enfant au plus haut, l'aider à se construire et prévenir les inégalités.

Depuis 1998 s'est instauré, entre la Caisse des Allocations Familiales du Val de Marne (CAF) et la Ville de Marolles en Brie, un partenariat privilégié qui s'est matérialisé par des dispositifs contractuels ambitieux qui se sont succédés, comme le contrat Enfance et le Contrat Temps Libre puis, à partir de 2006, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Dans sa nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG 2018-2022) signée avec l'Etat, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a souhaité rendre plus lisibles les financements qu'elle apporte à ses partenaires et les accompagner dans une logique plus globale. Cette volonté s'incarne dans un nouveau dispositif contractuel, la Convention Territoriale Globale (CTG), à destination des collectivités territoriales et du secteur associatif. **Cette convention doit se substituer progressivement aux CEJ arrivés à terme, ce qui est donc le cas pour la Ville de Marolles en Brie.**

La CTG privilégie une démarche transversale et souhaite faire émerger, à l'aide d'un diagnostic partagé entre la CAF et la collectivité, un projet de territoire qui vise à maintenir et à développer les services aux familles. Cet objectif est tout à fait conforme à l'approche développée depuis de nombreuses années par la ville, qui propose une palette de services aux familles, qui passe par la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi sur d'autres champs d'intervention dans lesquels la ville est aussi déjà fortement mobilisée, notamment l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le logement, le handicap.

Concomitamment, la CTG vise à harmoniser et simplifier les financements sur les champs de l'enfance et la jeunesse tout en maintenant les financements perçus dans le cadre du CEJ. La Ville touchait de la part de la CAF une prestation de service appelée Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) pour ses propres actions.

**Avec la CTG, la PSEJ est remplacée par un nouveau dispositif de financement national :
Le « bonus territorial CTG ».**

Origine de la démarche CTG :

- **Constat 1** : Le partenariat avec les collectivités repose sur de multiples conventions : Conventions d'Objectifs et de Financement pour les équipements, conventions de partenariat, CEJ...
- **Constat 2** : Les montants et les contenus de CEJ sont très hétérogènes du fait de règles en vigueur différentes au moment de la première contractualisation (2006 pour la ville).
- **Constat 4** : Des modalités de financement CEJ devenues complexes dans leur gestion (prix plafond, taux d'occupation, réfaction, évolution des prestations, revalorisation des barèmes hors prix plafond...) qui ne facilitent pas la lisibilité pour les partenaires.
- **Constat 5** : Le dispositif ne permet pas de prévoir de manière satisfaisante les droits des partenaires.
- **Constat 6** : Le cadre politique contractuel actuel ne permet pas de dynamiser une relation partenariale globale.

D'où le besoin et la volonté de la CNAF d'un cadre contractuel plus transversal et plus stratégique qui permette d'assurer la pérennité des financements et de mobiliser l'ensemble des interventions et des moyens de la Caf au service des besoins d'un territoire.

Qu'est-ce que la CTG ?

- Une **démarche stratégique** conclue entre la Caf et la Ville recherchant le maintien, l'amélioration ou le développement de services aux familles sur le territoire.

- Une **convention socle « CTG »** qui pose le **cadre d'intervention de référence**, pour le partenariat entre la Caf et la collectivité.
- C'est une convention **pluriannuelle (5 ans)**, basée sur un **diagnostic partagé** Ville-Caf du territoire et qui définit un **plan d'actions** sur la période.
- C'est une convention **transversale**, au service d'un accompagnement global des familles, portant sur l'ensemble des champs de compétences de la Caf : Petite enfance, enfance, Jeunesse, **parentalité, accès aux droits, animation de la vie sociale, logement...**
- C'est une convention qui n'intègre plus d'éléments financiers, désormais distincts.

Qu'est-ce qui perdure ?

- Un cadre stratégique et financier.
- **Maintien du montant des financements versés au titre de la dernière année du CEJ (2021).**
- Maintien du principe de financement en termes d'actions existantes et d'actions nouvelles.

Qu'est-ce qui évolue ?

- Une convention pluriannuelle, jusqu'à 5 ans (4 avant).
- **Des actions sur des champs plus élargis générant de nouveaux financements (parentalité, animation sociale, accès aux droits...).**
- Un nouveau dispositif de financement : **Le Bonus Territorial (BT)** remplaçant la PSEJ.

La commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 1^{er} décembre 2022, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

VOTE : A L'UNANIMITE

POINTS 17, 18 ET 19 : AVENANTS A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE), POUR LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH):

- « **ACCUEIL ADOLESCENTS** » **BONUS « TERRITOIRE CTG » - VILLE DE MAROLLES-EN-BRIE**
- « **ACCUEIL EXTRASCOLAIRE** » **BONUS « TERRITOIRE CTG » - VILLE DE MAROLLES-EN-BRIE**
- « **ACCUEIL PERISCOLAIRE** » **BONUS « TERRITOIRE CTG » - VILLE DE MAROLLES-EN-BRIE**

Rapporteur : Anne FERREIRA

Dans sa nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG 2018-2022) signée avec l'Etat, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a souhaité rendre plus lisibles les financements qu'elle apporte à ses partenaires et les accompagner dans une logique plus globale. Cette volonté s'incarne dans un nouveau dispositif contractuel, la Convention Territoriale Globale (CTG), à destination des collectivités territoriales et du secteur associatif.

Cette convention doit se substituer progressivement aux Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) arrivés à terme, ce qui est donc le cas pour la Ville de Marolles-en-Brie.

Avec la CTG, la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) est remplacée par un nouveau dispositif de financement national :

Le « bonus territorial CTG ».

A ce titre il est donc nécessaire de créer des avenants aux trois prestations de service Accueils de loisirs sans hébergement actuellement en vigueur, à savoir l'accueil périscolaire, l'accueil extrascolaire et l'accueil adolescents.

La commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 1^{er} décembre 2022, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER les avenants aux Conventions d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « Accueil Adolescents » - « Accueil Extrascolaire » - « Accueil Périscolaire » Bonus « territoire Ctg » - Ville de Marolles-en-Brie, ci-annexés.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants et tous les actes afférents.

VOTE : A L'UNANIMITE pour les 3 avenants.

POINT 20 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – PRESTATION DE SERVICE « CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE » BONUS ASSOCIES N° 12560-62964-1

Rapporteur : Anne FERREIRA

Le Contrat d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne permettant de développer des ateliers de soutien à la scolarité associés à des ateliers de découverte ludique ou artistique.

De manière à soutenir et encourager le déploiement de nouvelles actions plus qualitatives, la CAF met en œuvre depuis 2022 des bonus.

Ils visent à mieux accompagner le porteur de projets en vue de conduire des actions renforcées sur les deux axes suivants :

- Bonus « enfants » visant à soutenir des projets culturels et éducatifs de plus grande ampleur, favorisant l'ouverture au monde et l'élargissement des centres d'intérêt des enfants.
- Bonus « parents », pour les projets en lien avec la parentalité.

Le projet proposé pour 2022-2023 prend en compte ces deux axes, notamment par l'organisation d'un séjour culturel pour les enfants de l'atelier, ainsi que des temps d'échanges avec les parents sur l'échec scolaire.

La présente convention prend effet au 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.

La commission Affaires scolaires - Enfance et Jeunesse, réunie le 1er décembre 2022, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER la convention d'objectifs et de financement du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité 2022-2023, Bonus associés, ci annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

VOTE : A L'UNANIMITE

PRESENTATIONS

POINTS 21, 22 ET 23 : RAPPORTS D'ACTIVITES 2021 – SYAGE SIVOM ET SIGEIF.

Rapporteur : Vanessa HANNI

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur les 3 rapports d'activités, présentés en annexe.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE UNIQUE : PRENDRE ACTE des rapports d'activités du SYAGE du SIVOM et du SIGEIF pour l'année 2021 présentés en annexe.

Vanessa HANNI : précise qu'elle n'a aucune donnée à transmettre pour le SyAGE.

Ce rapport d'activité n'ayant pas été accessible avant le conseil, il sera reporté au prochain conseil.

Vanessa HANNI : espérait obtenir des données hier soir mais la seule chose qu'elle sait c'est qu'ils ont fait de gros travaux rue des Blés d'or, qu'à priori il risque d'y avoir une augmentation dans quelques années mais qu'aujourd'hui ça reste constant. Elle précise que c'est la première fois qu'elle siège à une réunion de ce syndicat car depuis la démission de Nicolas BRAGARD, la Métropole du Grand Paris se trompe, à chaque fois qu'ils délibèrent pour la nommer titulaire, elle est toujours suppléante. Elle a par contre des données sur le SIGEIF qui s'occupe de la distribution publique de gaz pour le compte de 188 communes et de l'électricité pour le compte de 66 communes d'Ile de France dont fait partie Marolles-en-Brie. Au niveau du gaz sur la ville nous avons 252 clients qui consomment 2 388 MWh. Il y a donc eu une hausse de 24 % par rapport en 2020 en 2021 avec une recette totale de 114 000 €. On a un réseau de 12 kms environ sur la ville avec un âge moyen de 26 ans et le niveau de sécurité est toujours classé vert et il n'y a eu aucun dommage en 2021. En ce qui concerne l'électricité il y a 2 088 clients pour une consommation totale de 31,7 GW. Il y a donc une hausse de 10,8 % par rapport à 2020, une recette totale d'1 millions 3 HT. Le réseau fait 59 kms 744 dont 20 kms de hautes tensions. Notre réseau est entièrement enterré. Nous n'avons pas d'information sur la coupure moyenne communale mais au niveau national elle est de 58 minutes et au niveau départemental de 22 minutes. La commune a perçu pour la taxe communale de consommation finale d'électricité, un montant de 166 581 € pour l'exercice 2021.

Pour le SIVOM, il y a eu 99 407 tonnes de déchets collectés avec une hausse de 4,05 %. Avec des augmentations sur tous les types de déchets. Pour les emballages + 9 %, les végétaux + 20 %.

Joël VILLAÇA : revient sur les 99 407 tonnes de déchets et demande si c'est pour le SIVOM ou cela concerne la commune.

Vanessa HANNI : dit que c'est pour la globalité du SIVOM. Elle fait un taux global et parlera après de Marolles. C'est donc au global sur toutes les communes qui font partie du syndicat. Elle reprend les variations, pour les résiduels + 3 %, le verre + 1 %, pour les encombrants une baisse de 4,38 % et les matériaux + 10 %. Pour la répartition au niveau des emballages cela représente 9 000 tonnes, les végétaux 10 000 tonnes et les résiduels 45 000 tonnes. La ville de Marolles se situe en 8^{ème} position dans les taux d'erreurs de tri.

Carine CHALRES : constate qu'on a perdu 2 places comparativement à l'année dernière. Cela veut dire qu'il faut mettre des actions en place.

Vanessa HANNI : répond que oui et pourtant trouve cela dommage car il y a beaucoup plus d'actions mises en place justement dans les écoles, ce qui n'était pas fait auparavant. Elle rappelle de mettre la poubelle jaune dans nos cuisines car c'est ce qui collecte le plus et qui nous rapporte de l'argent alors que la poubelle verte nous coûte des sous. Il faut donc absolument trier ses déchets.

Carine CHALRES : parle d'une application qu'elle aime particulièrement qui s'appelle guide du tri et invite à en faire la promo sur le site de la page de la ville parce qu'elle est très bien faite et notamment quand on a un doute sur un emballage, elle vous guide et c'est très bien.

Monsieur le Maire : dit qu'il est vrai également que ce qu'il faut dire et nous permettrait pas d'accuser qui que ce soit mais il y a eu beaucoup de turn-over sur Marolles, de gens qui viennent d'arriver. Peut-être que nous devons effectivement faire une action de sensibilisation.

Joël VILLAÇA : ajoute que c'est dommage de perdre comme ça sur une commune qui était jusque-là citée parmi les plus vertueuses.

Vanessa HANNI : répond que cela monte ou descend on gagne toujours 2-3 places mais ça ne va pas au-delà heureusement. Par contre au niveau de la quantité des tris collectés on arrive en troisième position donc on est quand même sur le podium. On arrive à collecter 61 kg par an et par habitant, ce qui est plutôt bien devant Marolles il y a Santeny et Varennes-Jarcy. On constate que c'est les petites communes très pavillonnaires qui trient mieux que les autres, ça joue aussi beaucoup parce que quand on a beaucoup de collectifs dans sa commune, c'est quand même plus délicat et plus difficile de trier ses déchets. Nous avons quand même la chance d'avoir un cadre de vie pavillonnaire et on s'en rend compte en fait sur les statistiques de tri et ça joue beaucoup. Nous avons changé de prestataire pour les vêtements et du coup il y a eu une hausse de 24 % entre 2020 et 2021. En fait il n'y avait quasiment plus de collecte d'effectuée et c'est pour ça que le prestataire a changé. Cela correspond à 428 tonnes de vêtements. Au niveau du coût on est toujours à isopérimètre. Cela coûte 112 € par habitant. On risque peut-être dans les prochaines années d'avoir des augmentations de coûts parce que la valorisation de la tonne est de moins en moins importante et cela risque de nous coûter un petit peu plus. C'est vrai que quand on trie mal ces déchets et qu'on a beaucoup de résiduels, c'est de l'enfouissement ou de l'incinération et cela coûte énormément d'argent et comme cela utilise les énergies cela va forcément entraîner un surcoût si on ne fait pas vraiment attention au tri de ces déchets.

Monsieur le Maire : ajoute que l'année 2022 a été beaucoup plus calme que 2020 parce qu'il y avait énormément de conflits dans certains quartiers entre Des marollais et des conducteurs de benne. Il a dû intervenir à plusieurs reprises en appelant le directeur du SIVOM parce qu'il y avait des véhicules mal garés, parce qu'il y en avait qui avaient été très discourtois et au final les conducteurs disaient « si c'est ça je ne passe plus dans le quartier », « si vous ne mettez pas vos poubelles à tel endroit, je ne viendrais plus dans la rue »... Depuis plus d'un an on n'entend plus parler et se passe plutôt bien. On a de moins en moins de cas dans certaines rues très étroites, des gens qui se garent mal en tête de rue, le camion ne s'engage pas et donc les poubelles ne sont pas ramassées. On a reçu des courriers dans ce sens mais depuis un an ça se passe bien et nous sommes assez contents. Il rappelle que le rapport du SyAGE sera représenté ultérieurement.

Joël VILLAÇA : dit que le SIGEIF peut faire un rapport de 2-3 pages exclusivement pour la ville.

Monsieur le Maire : souhaite, avant de clôturer ce chapitre, dire toute l'importance de ces syndicats, puisqu'ils ont des tarifs négociés et grâce à notre adhésion nous pouvons en bénéficier. Nous attendons avec impatience les tarifs d'électricité et de gaz pour l'année prochaine qui seront des éléments clefs pour notre budget à construire.

VOTE : PREND ACTE A L'UNANIMITÉ pour le SIVOM et le SIGEIF

QUESTIONS DIVERSES

Questions écrites Vivre Marolles

1-TRANSPORTS

- Des Marollais nous alertent depuis plusieurs mois sur les difficultés rencontrées avec la ligne de bus N°12. Dans un communiqué en date du 10 octobre, vous indiquiez avoir écrit à Transdev afin de signaler les dysfonctionnements. Quelles suites ont été données ?

Monsieur le Maire : ajoute qu'en plus de leurs actions il y a eu un article, le 10 octobre, dans le Parisien qui indiquait les problèmes qu'ils ont eu comme l'annulation de bus car Transdev n'avait pas de chauffeur notamment sur la ligne 12. A cela s'ajoute des absences pour Covid et des difficultés d'approvisionnement en carburant. Donc ça a été une période qui n'était pas exceptionnelle. Transdev nous a communiqué toute la politique de recrutement qu'ils sont en train de mettre en place notamment des campagnes de communication pour recruter du personnel et participer également à des forums d'emplois pour recruter. C'est aujourd'hui le nerf de la guerre. Les trois sociétés qui n'ont pas répondu au marché nous ont dit exactement la même chose. Il est difficile de trouver des chauffeurs donc ils ne vont pas s'engager sur un nouveau marché...

Carine CHARLES :entend les problématiques mais pense qu'il faut revoir leur offre nominale. Elle voit des marollais qui arrivent très en retard au travail des lycées qui sont en stress, parce que pour se rendre au lycée Guillaume BUDET, ils appellent au dernier moment les parents en disant « *viens vite à l'arrêt de bus me chercher il faut que tu m'emmènes au lycée* » enfin ça créait un stress supplémentaire et puis surtout l'offre de transport n'est pas adaptée au flux. Elle se rend compte que des jeunes attendent deux bus au lycée pour pouvoir monter. Ce sont des parents qui leurs racontent ça parce que les bus arrivent de Boissy ou d'avant et qu'ils sont déjà plein donc il y a de vrais problèmes. Elle pense que ce n'est pas suffisant de signaler mais qu'il faudrait se mettre autour de la table avec eux pour trouver des solutions. Elle entend les problèmes de conducteur, à la RATP c'est la même chose tout comme pour les sociétés d'autocars. En revanche est-ce qu'on décide de revoir cette offre nominale tout en tenant compte du contrat qu'ils ont avec l'autorité organisatrice certainement Île-de-France mobilité, Madame Péresse pour ne pas la citer, et on revisite l'offre nominale et on s'adapte aux besoins des marollais. Il y aura sûrement des creux de dessertes à certaines heures de la journée, il faut se dire ok on accepte mais là ce n'est pas concevable pour des lycéens.

Vanessa HANNI : dit avoir écrit un mail à chaque direction d'établissement pour leur transmettre, effectivement, ce qu'on avait reçu de Transdev qu'il y avait de gros retards et qu'ils ne pénalisent pas les élèves puisque en fait quand ils arrivent en retard ils ne sont pas acceptés en cours. Elle a donc demandé à ce qu'il y ait une latitude pour les élèves qui viennent de Marolles en expliquant que ce n'est pas de leur fait mais vraiment des problèmes de transport et qu'ils n'y sont pour rien et qu'ils puissent faire une information auprès des professeurs pour qu'ils soient acceptés en cours même s'ils sont en retard pour éviter des absences à chaque fois, même pour 10 minutes car c'est du coup une heure de cours qui saute. Elle explique qu'ils ont déjà contacté Transdev et le souci que nous avons en étant une petite ville comme Marolles, c'est que pour les transports en commun nous n'avons pas assez de population. Elle est tout à fait d'accord avec les problèmes remontés, elle explique que nous essayons comme nous pouvons de les solliciter mais malheureusement on se retrouve ainsi

aujourd'hui On était dans une communauté d'agglomération plus tournée vers la Seine-et-Marne et tout l'autre côté du territoire dont on fait partie aujourd'hui, GPSEA, nous sommes les grands oubliés du Plateau Briard pour les transports en commun. Comme on ne faisait pas partie du schéma directeur qui était anciennement la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne et qu'on faisait partie du Plateau Briard, nous n'avons pas été intégrés dans leur perspective de transport et aujourd'hui on se trouve totalement lésé sur le sujet. On a interpellé à chaque fois qu'on a parlé de logements sociaux. Elle répète avoir vu les deux préfets, le dernier en date c'était Monsieur OTT, elle lui en a reparlé encore au Département en lui disant que c'était bien gentil de demander de faire du logement social mais qui paupérise la population parce qu'il faut savoir qu'à Marolles-en-Brie, on est la ville du Territoire avec le taux d'équipement en véhicule le plus important, à hauteur de 98 %. C'est-à-dire qu'aujourd'hui si on n'a pas de voiture à Marolles, on ne peut rien faire. Et ce taux-là, aucune ville du Territoire. Même Périgny-sur-Yerres a trois lignes de bus. Marolles n'en n'a qu'une, nous sommes les pires du Territoire. A Santeny ils en ont deux, dans les autres villes c'est au minimum de deux à trois lignes. On a demandé à Transdev d'avoir une boucle de la ligne 1 de Sucy-en-Brie qui permettrait en fait en passant par la route de la forêt, de rejoindre le rond-point des Bois et de repartir, de nous permettre d'avoir un deuxième ligne de transport pour pouvoir nous permettre d'aller jusqu'à Sucy-en-Brie parce que si on peut arriver en bus de Marolles à Sucy-en-Brie, à Sucy-en-Brie il y a des lignes de bus qui peuvent nous emmener au métro Créteil, à la gare de Villeneuve-Saint-Georges, au niveau du carrefour Pompadour avec des lignes de bus direct qui nous permettraient en fait d'avoir plus de transports en commun que la ligne a à Boissy-Saint-Léger parce qu'aujourd'hui on est dépendant que de cette ligne de RER alors qu'avec un autre bus et un arrivage par Sucy, qui est quand même la ville limitrophe de notre commune, on n'a pas de transport, c'est quand même aberrant. Donc tout ce que vous dites on le dit à chaque fois, on l'a même demandé aussi au Territoire, donc le problème c'est que cette réflexion-là pour une petite commune toute seule, ce n'est pas nous qui décidons du schéma directeur, il faut l'intégrer dans le Territoire et il faut qu'on insiste alors il y a aura peut-être une possibilité d'avoir peut-être une ligne du bus en site propre c'est-à-dire vraiment dédié au Territoire pas passer par Transdev ou autre, peu importe et on pourrait peut-être avoir justement un maillage comme ça et pouvoir récupérer les villes du Territoire. Si on avait un point d'entrée entre Marolles et la ville de Sucy ça nous permettrait de « rabibocher » toutes villes du Plateau Briard, un maillon supplémentaire sur la chaîne de transport. On fait partie de comités techniques, de pilotages sur des ateliers qui ont lieu avec le Territoire GPSEA, comme elle est dans dossiers d'habitat, renouvellement urbain, donc c'est quelque chose qui ressort à chaque fois, on ne cesse de le dire et on ne lâchera pas l'affaire sur le sujet parce qu'on ne peut pas continuer comme ça. Elle répète qu'on ne peut pas nous demander de faire du logement social et de ne pas avoir les transports qui vont avec. Aujourd'hui si on n'attire pas c'est parce que nous n'avons pas de transports en commun.

Carine CHARLES : est d'accord mais la réponse n'est pas satisfaisante pour des gens qui vivent ça au quotidien. Elle est désolée de dire ça mais tous ces lycéens qui vivent dans le stress en attendant de voir un bus passer, parfois il y a des retards conséquents. Elle veut bien les accompagner pour aller voir Transdev et poser les choses sur la table. Elle ne connaît pas le contrat mais pense qu'il y a des solutions à court terme.

Monsieur le Maire : répète que l'endroit où il faut négocier et où nous négocions déjà cela c'est le Territoire parce que nous sommes trop petits, trop peu nombreux, pour avoir un levier. Il se trouve qu'il y a un marollais qui est responsable chez Transdev. C'est lui qui a fait installer le panneau avec l'ordinateur sur l'avenue de la Belle Image il y a à peu près 6-8 mois et il se trouve qu'il le connaît et qu'ils ont beaucoup discuté. Il connaît également un consultant qui conseille Transdev, il connaît donc à titre privé les problèmes de Transdev. Effectivement nous avons également perdu pour le lycée Guillaume Budé nous avons perdu sur l'aménagement de la RN19 nous allons parler après parce qu'avant il y avait une partie de bus en site propre et nous l'avons perdu donc du coup les retards ont été plus importants. Il rappelle que maintenant les élèves sont acceptés quand ils sont en retard, ce n'était pas le cas avant.

Carine CHARLES : insiste sur le fait que cela procure des difficultés.

Monsieur le Maire : est conscient de cela. Il pense aussi aux élèves qui sont au collège de Sucy-en-Brie et qui n'ont carrément pas de bus. Il ajoute qu'une personne qui n'a pas de voiture et qui veut aller au marché de Sucy le samedi n'a pas de bus non plus.

Carine CHARLES : dit leur faire confiance et les rejoins, il ne faut pas lâcher même vis-à-vis de Transdev. Elle ne sait pas comment est fait leur contrat mais pense qu'ils ont des pénalités.

Vanessa HANNI : n'est même pas sûre qu'ils aient des pénalités mais peux lui assurer qu'à chaque fois qu'ils ont l'occasion de voir un préfet, un ministre... elle prend la parole et parle de ce sujet encore dernièrement au salon des maires du Val-de-Marne elle en a reparlé au Préfet qui semble-t-il renvoie le problème sur quelqu'un d'autre.

Carine CHARLES : dit qu'ils vont finir par monter un collectif d'usagers en colère.

Monsieur le Maire : raconte qu'une expérience avait été faite à Marolles où on mettait sur le sac des enfants un sticker qui disait qu'ils étaient marollais comme ça on les prenait au bus mais ça n'avait pas marché. Il dit essayer de faire le maximum, ce n'est pas assez car ça ne résout pas le problème mais c'est un sujet qui les préoccupe au quotidien. Il pense que tout parent qui a eu des enfants à Marolles, nous avons tous un métier en commun celui de taxi pour nos enfants et on ne parle pas des heures où il n'y pas plus de bus.

Claude DUROUX : souhaite parler du Carrefour City qui va fermer pendant 3 semaines pour travaux. Il demande s'il est possible d'envisager pour les personnes âgées un co-voiturage ou prendre un mini bus pour les accompagner au Carrefour Contact.

Monsieur le Maire : répond que c'est déjà mis en place pour les aînés. C'est une bonne idée, à voir pourquoi pas. Il dit qu'il y a aussi les livraisons à domicile et que des transports sont organisés pour les personnes âgées pour aller au marché de Villecresnes

2-BUDGET PARTICIPATIF

- Un des projets qui a été retenu est le marquage lumineux, sur certaines bordures, pour une meilleure visibilité de nos cyclistes et piétons, la nuit. Or, vous nous aviez expliqué que ce type de marquage n'était pas conforme à la législation européenne. Avez-vous pu trouver une solution pour la réalisation de ce projet ?

Monsieur le Maire : répond avoir contacté la personne qui avait proposé ce projet et pour rester dans cette idée c'est de mettre un dispositif d'éclairage et non de marquage réfléchissant sur les deux sites identifiés pour justement qu'il y ait plus de lumière.

Joël VILLAÇA : demande si c'est plus de lumière ou le marquage qui était proposé.

Monsieur le Maire : répond que comme le marquage n'est pas encore agréé aujourd'hui en France on ne peut pas le mettre. L'idée c'est de sécuriser et d'éclairer d'avantage parce que c'est vrai qu'il y a des endroits où ce n'est pas très clair. Il fait remarquer les bordures réfléchissantes qui ont été mises route de la Forêt.

Joël VILLAÇA : pensait que le projet c'était des bandes réfléchissantes. Il souhaite savoir si on reste sur les mêmes coûts.

Monsieur le Maire : dit que oui, la faisabilité technique est en train d'être vue et les travaux devraient avoir lieu sur 2023 à peu près dans les mêmes coûts.

Carine CHARLES : demande une date.

Monsieur le Maire : explique qu'aujourd'hui avec les problèmes d'approvisionnement c'est franchement difficile d'avancer une date.

3-AFFAIRES SCOLAIRES/SOCIALES

- Est-il prévu en 2023, des classes dites « vertes » ou de « neige » ?
- Si tel Est le cas, pouvez-vous nous informer sur le(s) projet(s) ?
- Dans ce contexte, la municipalité a-t-elle prévu d'accorder des aides et lesquelles ?

Monsieur le Maire : explique que lorsque les écoles font des projets, elles doivent les faire valider par l'inspecteur et ensuite elles font une demande dans leur budget. Nous sommes actuellement en période budgétaire mais nous n'en avons pas connaissance pour l'instant. Nous en avons entendu

parler parce que nous sommes marollais comme tout le monde. Pour donner un ordre d'idée, un parent de la Forêt lui a dit l'autre jour « *il paraît que vous aidez les Buissons* » et juste avant un autre parent des Buissons qui lui dit « *il paraît que vous aidez la Forêt* ». Il dit entendre des choses contradictoires.

Carine CHARLES : précise que c'est une question qui émane des parents.

Monsieur le Maire : dit les rencontrer aussi, sauf que la validation des projets que vont nous proposer les écoles seront dans leur budget, donc nous n'avons pas encore les éléments de budget donc nous ne pouvons pas dire ce que nous validons et ce que nous ne validerons pas. En revanche nous continuerons, comme d'habitude, à soutenir les écoles et il est très bien placé pour dire qu'il fera tout pour que les enfants qui ont envie de partir puissent le faire parce qu'il fait partie de ceux qui, à l'époque, s'étaient engagés pour ses enfants alors qu'on ne se déplaçait plus à Marolles et qu'ils ont fait le premier déplacement avec Monsieur LENA il y a quelques années maintenant. Il n'ira donc contre ce principe-là. Nous les aiderons autant que possible même si nous sommes en période de restriction budgétaire. Nous avons demandé à tout le monde de restreindre le budget de 20 %. Nous ne pourrions donc pas tout faire parce qu'il y a des contraintes qui s'imposent à nous.

Bernard KAMMERER : souhaite une précision , on aide notamment sur le transport à condition qu'il soit fait par le prestataire choisi par la commune. Il demande si cela sera maintenu.

Monsieur le Maire : confirme que oui. Ce qu'ils apprécient beaucoup aujourd'hui c'est qu'il y a un certain nombre choses de faites par les écoles pour lever des fonds, comme un loto qui a été organisé, et il trouve ça très bien parce que c'est vraiment le participatif que nous attendons.

Bernard KAMMERER : ajoute que ça a toujours été fait, il y a notamment les aides du CCAS par rapport au quotient familial pour que tout le monde puisse partir. Il semblerait qu'un séjour de classe de neige ait été présenté à l'école de la Forêt et qu'on leur aurait dit que le transport ne serait pas pris en charge par la mairie.

Anne FERREIRA : dit que c'est elle qui a répondu cela car on lui a présenté un séjour au ski en lui disant que la mairie participera au transport et elle a répondu que le budget n'étant pas encore fait aujourd'hui elle ne peut l'affirmer. Elle ajoute ne pas avoir voulu s'avancer mais n'a jamais dit non. On aidera l'école de la Forêt autant qu'on aidera l'école des Buissons, il n'y aura pas de différence.

Bernard KAMMERER : répète qu'apparemment ils ont compris non.

Anne FERREIRA : dit qu'elle a aussi expliqué que les parents d'élèves de l'école des Buissons avaient organisés un loto pour justement récolter des fonds et dit qu'elle est ouverte et la municipalité prête à les aider si les parents d'élèves de l'école de la forêt souhaitent organiser quelque chose.

Bernard KAMMERER : constate que ces augmentations de prix pèsent et pèsent aussi sur les familles, il est important que les écoles se déplacent à la neige...

Monsieur le Maire : ajoute que ce qui est rassurant est qu'ils ont rencontré la directrice de l'école de la forêt et qu'elle n'a pas entendu non, donc ce sera certainement dans son budget.

Jean-Luc DESPREZ : insiste sur le fait que les contraintes budgétaires vont être extrêmement sévères cette année, notamment sur l'énergie.

4-ASSOCIATION RN19

- Monsieur le Maire, en tant que vice-président de cette association, pouvez-vous nous faire un point sur les actions en cours et à venir ?

Monsieur le Maire : doit des excuses car il s'est rendu compte à la fin du conseil dernier qu'il n'avait pas répondu à cette question car tout avait été globalisé. Il explique qu'il s'est passé beaucoup de choses. La RN19 est une route nationale gérée par l'Etat. Il rappelle que l'ancien député avait organisé en 2021 une réunion avec la Préfète. C'était très intéressant car il y avait tous les maires du Plateau Briard, la DIRIF qui gère la route nationale, la Préfète et son équipe. Nous avons clairement exprimé que nous souhaitions que les études prennent moins de temps que les 15 ans d'études passés à faire l'étude du tunnel. On nous avait promis que ça ne durerait qu'1, 2, 3 ans maximum et que la DIRIF allait venir voir les maires pour présenter le projet, il y en avait deux à l'époque, et voir vers quel projet ils s'entendaient. Nous avons appris à cette occasion que la préfecture jouait sur une non-entente entre les maires du Plateau qui n'étaient pas d'accord sur tracé. Certains voulaient aller à droite,

d'autres voulaient aller à gauche donc la préfecture en profitait pour ne rien faire, alors que là, nous sommes d'accord. Après cette réunion la DIRIF a commencé à prendre des rdvs avec certains maires, comme Villecresnes, Santeny mais pas Marolles pour le moment. Il y a également des démarches qui ont été faites auprès de la Région pour qu'elle finance les études parce qu'on s'est dit si on attend l'État pour le financement des études ça risque d'être long donc par notre conseiller régional, Vincent BEDU, il a pu obtenir une convention Etat-Région pour le financement de l'étude et cette convention est en cours de négociation pour une signature prochaine. Il ne va pas parler de sommes mais on en parle déjà de sommes prévues. Jeudi 15 décembre, Patrick FARCY, maire de Villecresnes, Vincent BEDU et lui-même, avons rendez-vous avec le ministre des transports, Clément BEAUNE, pour justement parler de la N19 nous ne nous contentons plus de nous arrêter à la Préfecture et puis vendredi prochain il y a l'assemblée générale de l'association « les usagers de la RN19 ». Nous sommes assez contents car tout ça met du temps, pour rencontrer la Région, proposer un contrat Etat-Région, ce n'est pas des choses simples et finalement d'être arrivés à ça, nous arrivons à l'assemblée générale avec des choses concrètes, nous ne sommes pas mécontents du tout et nous avons une vision claire et sommes tous d'accord sur ce que nous souhaitons. Maintenant en termes de délais, là aussi quand on a affaire à l'Etat, il faut être très modeste en matière de délais mais nous poussons. Il y a eu aussi l'accident sur la RN19 qui nous a fait sortir de nos gonds, particulièrement le maire de Villecresnes, nous sommes donc tous un peu montés au créneau, malheureusement l'occasion d'événements dramatiques comme ça on en profite aussi pour pousser le bouchon. L'idée à court terme c'est deux ronds-points, un au carrefour Cavallès pour fluidifier car il y a énormément d'accidents à ce niveau et l'autre au niveau de la petite route en face de l'entrée du château car là aussi malgré le sens interdit qui a été mis il y a encore des gens qui tournent donc c'est assez incroyable. L'une des raisons également évoquée aujourd'hui quand quelqu'un va au Mac Donald, par exemple, il se trompe, il est obligé d'aller jusqu'au rond-point de Servon pour faire demi-tour. On a tous vu des personnes couper la route pour aller au Mac Donald et c'est très dangereux.

5-FINANCES

- En février 2021, vous avez mandaté un cabinet d'expertise pour un audit sur les finances de la commune. Lors du dernier conseil, vous nous annonciez ne pas avoir reçu le rapport et avoir entamé une procédure de dénonciation.
- Avez-vous eu un retour, voire un remboursement des frais engagés ?

Monsieur le Maire : répond par la positive et souhaite leur montrer le retour. Nous avons reçu, suite à une lettre recommandée envoyée, mardi dernier une lettre de l'auditeur : « *Confronté à d'énormes problèmes informatiques intervenus en mai de perte quasi total de mes dossiers. Dossiers clients comptabilité de mes sociétés, je n'ai pas été en mesure de vous envoyer le rapport définitif portant sur l'audit et la commande publique* ». Alors pourquoi il écrit ne pas être en mesure de vous envoyer le rapport parce qu'il nous avait présenté le rapport oralement donc il devait ensuite le compiler le mettre en rapport pour que nous puissions nous le présenter mais effectivement il nous avait présenté le rapport. Il reprend la lecture du courrier « *malgré plusieurs interventions informatiques durant le mois de juillet les données n'ont pas pu être récupérées aussi j'ai dû reconstituer en priorité les comptabilités de mes sociétés j'essaye depuis de reconstituer les éléments afin de pouvoir remettre à vous et à mes autres clients (parce que j'ai rencontré deux autres villes) le rapport définitif de mes missions pour votre audit. A ce jour mon travail m'a permis de reconstituer environ 80% des rapports tel qu'il a été établi en mai dernier cela me prend beaucoup de temps car je dois consigner ce travail en même temps que mon activité normale sur la base des éléments que je possède grâce à une sauvegarde des données en novembre 2021 je vais finaliser mon rapport je vous transmettrai le dit rapport pour le 23 décembre. Compte tenu des difficultés à engager pour ce report je renonce naturellement à la facturation du solde de la mission, je vous présente mes excuses etc....* ». Il ajoute qu'il a fallu monter au créneau, ce sont des choses qui malheureusement arrivent.

6-POLICE PLURI COMMUNALE :

- En début d'année, vous vous étiez engagés à renforcer notre police pluri communale par le recrutement d'agents supplémentaires : l'objectif était d'atteindre un effectif de 12 agents fin 2022. À date, il y a 6 policiers et 1 agent administratif. Y a-t-il des recrutements en cours, et comment comptez-vous remédier à cet état de fait, afin d'atteindre les objectifs que vous aviez fixés ?

Monsieur le Maire : souhaite avant de répondre, présenter un article du Journal des Maires qui dit « *Villes cherchent policiers désespérément* ».

Carine CHARLES : dit qu'ils savent très bien que Paris cannibalise l'ensemble de la police municipale.

Monsieur le Maire : répond que ce n'est même pas Paris. La bonne nouvelle c'est que nous avons un candidat que nous avons reçu cette semaine, c'est quelqu'un de très bien, Monsieur CLAUSMAN a participé à ses examens, c'est une très bonne nouvelle. Il dit aussi avoir été abordé la semaine dernière par quelqu'un qui lui a dit connaître un responsable de police d'une ville qu'il ne nommera pas et qui serait prêt à nous rejoindre avec toute son équipe. Il a répondu qu'il ne mangeait pas de ce pain-là. Il s'est renseigné et en conclue que qui vient avec son équipe, partira un jour avec son équipe, il a dit non et qu'il ne donnerait pas suite. Il préfère constituer une équipe progressivement plutôt que de prendre ce genre de risque.

Carine CHARLES : dit que « Madame Irma » aurait dû vous dire que vous ne seriez pas à 12 en fin d'année.

Monsieur le Maire : répond ne pas avoir eu besoin de « Madame Irma », mais il pense qu'il faut toujours être ambitieux quand on fait un projet, après sur le chemin on apprend en marchant.

Carine CHARLES : ajoute que les effectifs ne sont clairement pas suffisants pour 4 communes. Ils ne peuvent pas être partout. Elle échange avec beaucoup de personnes et voit qu'il y a quand même de l'insatisfaction. Elle ne remet pas en cause la qualité de leur travail, nullement, quand on les voit, ils sont très bien. En revanche, cette police est sous-dimensionnée.

Monsieur le Maire : répond d'abord qu'ils font avec le réel et non de la théorie. Tout était prêt pour recruter. Deuxièmement, toutes les quatre villes concernées par la police municipale ne vivent pas la même chose. Mandres par exemple est à proximité d'une ville où il y a des problèmes. Dans le temps de présence à Mandres ces derniers temps il y a eu un temps un peu plus important là-bas que chez nous. Ce qu'il peut dire et ce qu'il déplore, ce sont les deux trois derniers cambriolages qui ont eu lieu sur Marolles, il y en a eu 2 ces dernières semaines. Lorsqu'il a ses rendez-vous avec la commissaire de Boissy, encore une fois elle s'assoit et lui dit toujours la même chose : Quand elle va voir un maire elle a plein de choses à lui dire sur tel ou tel quartier sensible mais quand elle vient à Marolles, elle n'a rien à nous dire. Pour nous, plus on approche du but d'une cause et plus le peu qui reste est inadmissible, mais c'est vrai que c'est relativement calme par rapport à Mandres par exemple où il y a des problèmes un peu plus importants. En tout cas, nous y travaillons et quand nous avons une occasion nous recrutons. Nous préférons cela dit la qualité à la quantité, aux gens peu stables, qui ne restent pas. Il y a des policiers qui ont quitté Marolles, d'autres qui ont quitté d'autres villes et qui vont de ville en ville etc.... Ce n'est pas l'objectif.

Joël VILLAÇA : répond qu'ils sont d'accord avec ce constat mais concrètement au-delà de se dire on essaye, il dit que c'est un constat d'impuissance ce qu'ils entendent.

Monsieur le Maire : n'est pas d'accord parce que ce qu'ils vont faire pour pallier, c'est la suite. Le terrain nous enseigne qu'il est difficile de recruter, donc nous allons mettre le paquet sur la vidéo surveillance, c'est la question suivante. Sur la vidéo surveillance, aujourd'hui, nous avons voté un AP/CP sur trois ans l'année dernière. Il était question d'investir 100 000 euros cette année. Nous avons effectivement ordonné l'audit qui est terminé. Nous avons reçu le résultat de l'audit et nous savons aujourd'hui ce que nous allons faire et les caméras vont être installées. Les travaux vont commencer sous réserve de livraison de matériel bien entendu. Nous allons commencer prioritairement par mettre des caméras capables de prendre les plaques d'immatriculation aux trois entrées de villes. Cela va être quelque chose d'extrêmement important. Ensuite nous allons mettre des caméras faites pour la voie publique, pas des caméras qui ne tiennent pas la route. Actuellement il y a que 3 caméras ou 5 qui

fonctionnent encore. Là nous allons vraiment mettre des caméras ainsi que le logiciel qui va avec pour nous permettre vraiment de zoomer de voir jusqu'à la couleur des chaussettes du conducteur de voiture etc... Il ne dit pas qu'ils le feront mais simplement que lorsqu'on leur a fait la démonstration, on leur a fait ce zoom là et c'était impressionnant.

Carine CHARLES : comprend que cela sous-entend qu'un cahier des charges a été rédigé et qu'un prestataire a été sélectionné.

Monsieur le Maire : répète qu'ils sortent de l'audit. Pour les caméras et autre nous sommes sous contrat avec le Sipperec. L'autre point important c'est que nous ne pouvons plus passer en radio parce qu'il y a trop d'arbres dans la ville, donc nous devons passer des câbles, de la fibre, etc... il y a donc un peu de travail à faire. Par exemple, si on veut mettre une caméra à l'entrée des Bagaudes, il faut un peu de travail de génie civil. Il y a un PPI, nous savons où nous allons. Ce PPI sera sur 2023 à 2025. Au fur et à mesure nous allons augmenter les caméras pour arriver à 28 caméras au total, nous avons un AMO...

Carine CHARLES : demande si la technologie aussi est arrêtée, si le choix est fait.

Monsieur le Maire : ajoute qu'il fallait aussi veiller à ce que cette technologie soit compatible avec le CSU, il va falloir aussi câbler de l'autre côté et éviter ce qui avait été fait c'est-à-dire qu'il y a une caméra sur le rond-point des Blés d'Or mais il était mis sur l'éclairage public c'est-à-dire qu'il ne s'allume que la nuit. Là on a tiré déjà l'électricité pour le panneau lumineux et en même temps on l'a mis sur le rond-point.

Carine CHARLES : demande s'ils pourront accéder aux dossiers parce que c'est intéressant.

Monsieur le Maire : répond que tout dossier est ouvert.

Carine CHARLES : ajoute qu'elle a été invitée au Congrès des Maires et a été bluffée de voir les nouvelles technologies en matière justement de vidéoprotection.

Monsieur le Maire : lui répond qu'elle a entièrement raison parce que lorsque la société par laquelle est passé Santeny, Mandres et Périgny, est venue leur faire une démonstration du logiciel Milestone c'était vraiment bluffant. Il donne un exemple à l'endroit où les gens qui tournent et coupent la ligne continue au centre commercial. Il dit que nous pourrions mettre là une caméra et laisser tourner et on verrait tous ceux qui sont passés et verbaliser. Il ajoute qu'en plus parmi les voitures qui tournent on peut sélectionner que les voitures rouges par exemple. Franchement c'est du logiciel hyper hyper puissant. Il reprend en disant que pour les caméras l'audit est fait, les travaux sont en cours. Au moins premier semestre au moins les trois entrées de caméras seront installées verrouillées. Le PPI va de 2022 à 2025, c'est-à-dire au fur et à mesure on remplacera certaines caméras, certaines ne seront pas remplacées parce qu'on aura d'autres postes plus stratégiques.

Joël VILLAÇA : comprend que ça veut dire que le prestataire est déjà choisi.

Vanessa HANNI : rappelle que c'est via le SIPPAREC.

Monsieur le Maire : ajoute qu'ils ont aussi l'expérience de Santeny. Nous parlions des subventions tout à l'heure, nous avons déposé un dossier à la préfecture pour les caméras et ce dossier n'avait pas été retenu. Il nous avait dit d'ailleurs qu'il n'y avait pas assez de sous. On peut représenter le dossier. Il va prendre rendez-vous avec le cabinet de la Madame la Préfète pour lui expliquer ce que nous sommes en train de faire afin que le dossier ait plus de chance d'être subventionné.

Carine CHARLES : demande si nous sommes sur les mêmes coûts, comme on passe par le SIPPAREC et qu'on parle de prix négociés justement où est-ce qu'on est sur des coûts inférieurs.

Monsieur le Maire : répond qu'avec le génie civil on va être entre 500 et 600 TTC. Pour rappel il croit qu'on était à 400 000 environ, le génie civil, l'augmentation des prix du matériel, maintenant tout passe par l'Ukraine. Là ce sera la chasse aux subventions à fond.

7- CONVENTION EPFIF

- Dans le cadre de la convention entre la commune et l'établissement public foncier d'Ile de France (EPFIF), quels sont les biens déjà acquis par cet organisme ?

Monsieur le Maire : a appris récemment qu'il y en avait un. Il dit bien qu'il a appris parce que c'était un bien privé. Ce bien privé a été négocié à l'amiable il n'y a pas eu de préemption ni rien, c'est le terrain de l'ancienne auberge.

8- DIVERS

- Nous vous avons déjà posé une question sur le sujet il y a quelques mois. Toutefois, dans ce contexte de hausse des coûts de l'énergie qui s'accroît, et d'inflation "galopante", pouvez-vous nous confirmer vos dires ou nous donner des précisions sur les (nouvelles) répercussions éventuelles à prévoir, pour la commune et les Marollais ?

Monsieur le Maire : répond comme disait un auteur anglais « *dans la période que nous vivons il n'y a que l'incertitude qui est certaine* ». Aujourd'hui nous ne savons pas combien nous allons payer en électricité, combien nous allons payer en gaz. Nous savons que nous allons supporter des augmentations ça, c'est certain à la date d'aujourd'hui on nous annonce une augmentation du coût de l'électricité à multiplier par 5,5. C'est à dire que l'électricité nous a coûté l'an dernier 110 000 € dont 55 000 € d'éclairage public. Multiplier ce montant par 5 et demi nous arrivons à 600 000 euros et il s'agit de budget de fonctionnement nous ne sommes pas dans l'investissement. Nous attendons la réponse du SIGEIF, qui d'ici le 20, doit nous dire, comme nous faisons partie du syndicat, combien ils ont pu négocier. Aujourd'hui la question quand on se rencontre avec les maires c'est « de combien tu as multiplié ton prix d'électricité » voilà où on en est donc aujourd'hui. C'est extrêmement compliqué à ce niveau-là de se projeter et il va falloir se projeter rapidement parce que nous avons déjà commencé le processus budgétaire. La dernière fois, on nous avait dit entre 15 et 127%. C'était ce que le SIGEIF nous avait dit. Et là on passe à : on multiplie par 8 on multiplie par 5,5. Donc on attend le 20 pour connaître le prix, le taux définitif.

Monsieur le Maire : reprend ce qu'il avait dit la dernière fois entre 15 et 125 mais pour l'instant il n'y avait pas le feu. Dit que c'était 15 parce que c'était le bouclier de l'État, les communes y ont droit mais nous sommes en dessous du bouclier. C'était de dire au-delà de 325 euros le Mégawatt, l'État prend 50% de l'augmentation sauf que nous nous sommes bien en dessous donc on ne sera pas touché par le bouclier. Donc aujourd'hui nous attendons vraiment. Alors nous ne faisons pas qu'attendre parce que les maires aujourd'hui sont vraiment en colère. Nous avons boycotté hier une réunion à laquelle Madame la Préfète nous a invités. C'est à dire que nous avons un groupe WhatsApp, nous nous sommes concertés sur les inondations, donc c'était une compétence qu'avait l'État, finalement l'État a transféré cette compétence aux communes sans bien sûr nous transférer l'argent. Donc on a dit « ça y est maintenant ça suffit on ne peut pas avoir toutes les responsabilités et ne pas avoir les moyens de faire ». Nous avons donc tous décidé de ne pas aller à cette réunion et d'envoyer un de nos agents territoriaux. Ça a été la première chose qui a été faite hier. Nous avons eu une réunion aujourd'hui avec la Préfète sur les « éventuels possibles » délestages de courant, ça a été dit comme ça, donc on sait comment ça marche mais normalement il ne devrait pas y en avoir c'est juste pour être prêt, voilà ce qu'on nous a dit ce matin.

Nous sommes en train également, vous avez peut-être dû le voir, de mettre une banderole à l'entrée de nos villes pour dire l'énergie augmente aussi pour les communes nous Marolles-en-Brie demande un parapluie tarifaire que l'État nous protège pour mener nos budgets. C'est toutes les actions que nous menons actuellement pour contraindre l'État à faire quelque chose.

Il y a une action le mardi 13 décembre au Kremlin à 14h. nous allons faire des actions tournantes comme ça, la mairie du Kremlin-Bicêtre a décidé de fermer la mairie. Ils ont déjà mis une banderole et tous les élus qui peuvent et vous êtes tous invités à y aller, manifester, la presse sera là pour aller dire en conférence de presse qu'on ne s'en sort plus, on n'en peut plus parce que nous si on multiplie 110 000 euros par 5,5 ça fait 600 000 mais les grandes villes qui payent déjà 12 millions d'énergie imaginez le malaise. C'est dramatique, donc voilà la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

En tout cas notre objectif reste le même. D'abord les économies d'énergie que nous allons faire sont d'abord pour la planète avant tout c'est à dire que nous commencerons par faire notre part parce qu'actuellement les coupures d'électricité qui risquent d'avoir c'est par rapport à notre sobriété.

Vous avez remarqué par exemple que nous n'avons pas allumé les lampes qui sont au mur parce que si là nous avons du LED, celles-là ce n'est pas du LED du tout, ça consomme...

Nous prendrons donc toutes les mesures pour réduire le coût de l'énergie pour participer à la sobriété énergétique de notre pays, d'EDF, parce que nos centrales nucléaires ne tournent pas à fond donc c'est pour cela qu'il peut y avoir des coupures et s'il y en a, il faudra fermer des écoles aux heures etc..., nous

aurons l'occasion d'en parler plus en détail parce que pour l'instant rien n'est fait. Nous nous engageons également à faire des économies pour notre budget parce qu'il va falloir le boucler et aujourd'hui certains maires disent « *Produisons des budgets non équilibrés comme fait l'état* » ce que nous les municipalités nous ne pouvons pas produire un budget déséquilibré et il croit que malheureusement depuis 1974 il n'y a eu que deux budgets qui ont été équilibrés au niveau de la nation. Il y a des maires qui disent « *faisons ça* », d'autres disent « *nous ne paieront pas la facture* », il y a vraiment beaucoup de mouvements.

L'autre point également pour les maronnais et que nous nous engageons autant que possible à ne pas augmenter les impôts. Nous l'avons dit tout à l'heure, nous n'avons la main que sur un seul impôt la taxe foncière. Donc tapez sur les mêmes, nous vous et moi, nous allons faire nos courses, nous achetons de l'essence, nous savons déjà que les choses coûtent plus cher donc si on nous tape encore dessus de tout côté ça ne va pas le faire.

Nous allons donc essayer d'abord d'utiliser nos qualités de gestionnaire, les réseaux que nous avons, pour éviter d'augmenter les impôts.

L'objectif pour faire des économies et pour la planète c'est aussi de réduire la durée d'éclairage public la nuit. Jusqu'à présent l'augmentation n'était pas très importante, nous sommes en LED, c'est pour cela que nous ne l'avons pas fait mais en coupant en réduisant la période d'éclairage de minuit à 5h du matin, parce que l'énergie que nous payons pour l'éclairage public et de 60 000 euros à peu près donc si nous divisons cette période en deux, nous allons économiser 30 000 euros. Si le taux augmente de 5 , il faut multiplier le taux de l'énergie par 5 ça fera 30 000 x 5 et on économisera 150 000 euros c'est toujours ça de pris.

Pour l'instant c'est la seule chose que nous sommes quasiment certains de faire si on dit qu'il n'y a pas d'augmentation, ce qui l'étonnerait, il n'y a pas de raison...

Joël VILLAÇA : dit que la dernière fois, ils avaient soulevé le point et en fait la réponse était « *on a promis donc une augmentation d'environ 15 % en janvier puisque les prix négociés courent jusqu'à fin 2023, nous aurons donc au 1er janvier une augmentation de 15% ce qui n'est pas la fin du monde* », c'est dans le compte rendu.

Monsieur le Maire : répète que c'est ce que leur disait le SIGEIF.

Joël VILLAÇA : ajoute qu'ils sont plutôt surpris là à deux mois près parce qu'on était déjà dans ce contexte.

Monsieur le Maire : n'est pas d'accord ce n'est pas ce que disait le SIGEIF. Il ajoute que ce qu'ils ont dit la dernière fois c'était la lecture in extenso de ce que nous dit le SIGEIF. Tous les jours on entend des choses divergentes en matière d'énergie, on nous dit « *ça y est l'état nous garantit un minimum de choses, les petites villes vous serez couvertes, ah non c'est les villes de moins de 3500 habitants...* »

Joël VILLAÇA : dit que là c'était le SIGEIF qui intervenait.

Monsieur le Maire : ajoute que c'est exactement ce que disait le Premier ministre à l'époque du covid il disait « *par rapport à ce que je sais aujourd'hui voilà ce que je peux vous dire* ».

Nous ,nous attendons le 20 pour avoir le tarif, si on nous dit que le prix est multiplié par deux , on fera des bons tellement nous serons contents, si on nous dit multiplié par 5 nous savons que le problème aujourd'hui est extrêmement délicat.

Bernard KAMMERER : dit qu'ils avaient déjà ce sentiment que ce serait ça et que ce qu'ils entendent ce soir leur paraît beaucoup plus réaliste.

Monsieur le Maire : répond ne pas gérer avec des sentiments et des jugements. Nous sommes un établissement public, nous avons des informations que nous recevons de nos autorités de tutelle et des syndicats auxquels on cotise. On ne peut pas dire plus, on nous avait dit avant pas de problème ça roule vous êtes garanti on rencontre les maires régulièrement de l'EPT, etc... Tout le monde disait ça. Après on a vu tout le monde perdre la face et aujourd'hui plus personne ne sait c'est pour ça qu'il disait aujourd'hui il n'y a que l'incertitude qui est certaine. Nous ferons tout pour protéger les familles maronnaises, nous avons des schémas, des études pour la coupure d'électricité depuis trois mois. Nous savons aussi si nous éteignons l'électricité combien ça va nous coûter, combien on économiserait, mais dans la mesure où le prix actuel n'avait pas augmenté, pas de problème, et donc c'est pas mal comme information. Aujourd'hui il faut protéger les familles. Nous essaierons de faire au maximum et avons commencé à gérer le budget en sachant ce qui allait arriver, en disant il faut déjà qu'on commence à refréner. Ça fait déjà au moins 4 5 mois que l'on dit on dépense le moins possible et il faut également

qu'il dise une chose par rapport à l'intégration des agents dans ce processus. L'année dernière, nous avons donné des primes aux agents et nous leur avons dit que dans le budget 2022 il n'y avait pas de prime qui était budgétée. Et qu'il n'y aura de prime que si tous les tarifs de toutes les dépenses que nous allons faire seront négociées. Parce que les agents bien souvent, comme souvent dans l'administration, disaient « *j'ai mes trois devis tout va bien* ». Il a donc fait des tests avec quelques agents qui sont venus lui faire signer des devis, leur a demandé s'ils avaient négocié, d'entendre que c'était difficile et qu'il a pris le téléphone, c'est fait passer pour un agent et a obtenu 2000 euros de réduction en un coup de fil. Maintenant les agents lui font part des négociations faites et de tarifs obtenus etc... Parce que la prime est une façon d'intéresser les personnes dans le management, tout le monde est conscient de ça. Il pense qu'ils parleront du résultat qu'ils vont dégager cette année et il traduira aussi cette gestion dans laquelle tout le monde est impliqué.

Carine CHARLES : dit que la prime c'est juste la reconnaissance du travail fait sur l'année c'est hyper important de valoriser. Elle était encore avec les employés du service technique samedi à les aider à ranger au centre commercial, ils sont hyper dévoués. Elle en profite aujourd'hui pour remercier tout le personnel avec qui on travaille parce qu'ils sont toujours à l'écoute, toujours disponibles et toujours très réactifs.

Monsieur le Maire : ajoute que c'est justement le produit d'un management où on inclut les agents, on les reconnaît, la prime est faite effectivement pour reconnaître le travail. C'est lui qui signe les salaires tous les mois, il les voit et il aurait vraiment aimer faire plus. Il répète que la prime est faite pour reconnaître mais aussi la prime est un outil de management. Si on peut faire coup double c'est ce qu'ils ont essayé de faire c'est pour cela qu'ils ont donné une prime à ce moment-là.

A aujourd'hui, et ça peut changer dès demain, ils en sont-là. Ils en reparleront assurément au moment du DOB qui sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Nous nous étions fixés pour objectif de faire le budget fin février début mars.

Bernard KAMMERER : demande si sur la route de la Forêt il y a une piste cyclable.

Monsieur le Maire : répond que non, c'est une voie partagée. On ne peut pas mettre une piste cyclable quand la largeur est de moins de 3 mètres. Ce n'est pas une piste cyclable mais les vélos peuvent rouler dessus.

Joël VILLAÇA : a une petite remarque sur la route de Brie il y a une séparation. En fait il y a pas mal de gens qui arrivent de l'église et qui passent à gauche.

Monsieur le Maire : lui répond qu'il y en a pas mal qui ont pris des PV.

Joël VILLAÇA : demande si on peut mettre un petit panneau comme sur l'avenue de Grosbois.

Monsieur le Maire : explique que le problème c'est qu'il faut trouver un tout petit panneau et ils vont dire qu'on ne le voit pas. Parce que si on met un panneau large ils ne vont pas passer. Il pense que le plus simple serait de mettre une flèche au sol.

Joël VILLAÇA : il faut mettre quelque chose parce que tant qu'on ne met rien, on peut dire « *il n'y avait rien* ». Il a failli avoir un accident deux fois.

Monsieur le Maire : répète qu'il faut mettre un panneau et il faut qu'il soit tout petit, ce n'est pas évident mais en tout cas ça réduit la vitesse et on en entend moins parler. C'est déjà une avancée.

Il leur souhaite un bon mois de décembre, de bonnes fêtes de fin d'année, d'en profiter avec leur famille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

Pour extrait conforme, le 8 décembre 2022



Le Secrétaire*
Mathias ALONSO



Le Maire
Alphonse BOYE